

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2022-2028

47 FICHES ACTIONS

SOMMAIRE

1

Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes

p. 3

2

Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables

p. 3

3

Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique

p. 3

4

Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique

p. 3

5

Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales

p. 3

6

Faire connaître et faire vivre le PCAET

p. 3

1

6 FICHES ACTIONS

Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes

1.1.1 Favoriser les écoconstructions et écorénovations en ayant recours au bois et matériaux biosourcés

1.2.1 Mettre en place un service de conseil en énergie partagée pour l'ensemble du patrimoine public du territoire

1.2.2 Optimiser la consommation énergétique des bâtiments publics

1.2.3 Optimiser les consommations d'éclairage public

1.3.1 Accompagner la rénovation énergétique des ménages et du petit tertiaire via l'espace habitat et énergie

1.3.2 Mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique

Fiche Action		1.1.1
Axe Stratégique	Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	
Objectif stratégique	Encourager les constructions bio-climatiques et l'utilisation de matériaux bio-sourcés	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Favoriser les écoconstructions et écorénovations en ayant recours au bois et matériaux biosourcés
Partenaires	ECHOBAT, NOVABUILD, RESECO, AISEE, SOLIHA, CAPEB, FFB, Chambres consulaires...
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	L'éco-construction, ou construction durable, consiste en un ensemble de méthodes et de choix qui concourent à valoriser les économies d'énergie et la protection de l'environnement dans le cadre du bâtiment. L'objectif étant d'atteindre une haute performance énergétique (moins dépenser de ressources énergétiques et favoriser les solutions naturelles), d'optimiser le confort et la santé des occupants des bâtiments, mais aussi de privilégier la qualité des matériaux nécessaires en misant sur leur exemplarité sanitaire et environnementale (bois, matériaux biosourcés et géosourcés) L'utilisation de ces écomatériaux (bois, liège, chanvre, coton recyclé, paille, ouate de cellulose, terre crue...) présente de nombreux avantages en matière de performance énergétique, de confort et de qualité de l'air intérieur. Ils permettent ainsi de minimiser les conséquences néfastes pour la planète et la santé des personnes (occupants du bâtiment, entreprises réalisant les travaux, riverains du projet). 1) Soutenir une filière locale de bois et de matériaux biosourcés - Étudier le marché sur les filières nécessitant des opérateurs à l'étape de production et de transformation des matières premières (chanvre, paille, bois...) pour identifier les "maillons manquants" et les filières prioritaires à soutenir. - Mobiliser les agriculteurs et des groupes d'agriculteurs pour participer à la production de ces nouvelles filières - Appel à projet pour l'installation de transformateur (en fonction des filières identifiées comme pertinentes/prioritaires) avec accompagnement du porteur de projet, mise à disposition du foncier/ateliers-relais, acquisition éventuelle du matériel nécessaire (ou aide à l'achat), mise en réseau des fournisseurs et consommateurs. - Réfléchir à un périmètre d'action plus large en mobilisant les territoires voisins 2) Sensibiliser et former les artisans à l'éco-construction en s'appuyant sur des structures comme ECHOBAT ou NOVABUILD 3) Encourager l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés - Accompagner au développer l'écoconstruction dans les marchés publics - Former et accompagner les services des communes et de la CCSL en charge de l'ingénierie et des marchés mais aussi de l'instruction en urbanisme et des politiques de l'habitat. - Sensibiliser les architectes - Animer la thématique « éco-construction » auprès des habitants via l'espace habitat et énergie - Recenser l'offre en matériaux et artisans via un annuaire
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre chantiers neufs et de rénovation de bâtiments publics intégrant des matériaux biosourcés Nombre de sessions de sensibilisations et nombre de participants
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	5 chantiers 10 sessions de sensibilisation Réalisation d'un annuaire
Planning prévisionnel	2026/2028
Budget estimatif	25 000 €

Fiche Action		1.2.1
Axe Stratégique	Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	
Objectif stratégique	Améliorer et optimiser la consommation et d'énergie dans les bâtiments publics et tendre vers l'exemplarité	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Mettre en place d'un service de conseil en énergie partagée pour l'ensemble du patrimoine public du territoire
Pilote de l'action	Communes + CCSL
Partenaires	Territoire d'Energie 44 (SYDELA)
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	La CCSL et les 11 communes ont décidé d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) organisé par le SYDELA afin d'être accompagnés dans leur maîtrise des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine bâti (mairie, école, équipement sportif...) et de l'éclairage public. Ce service a démarré en juillet 2022. Un chargé de mission du SYDELA est dédié à temps complet pour le territoire. 1) Missions de base <u>Réalisation d'un bilan initial</u> - Inventaire du patrimoine - Inventaire des points de comptage et des contrats énergie & eau - Analyse de 3 années de facturation (avec optimisation tarifaire) - Potentiel d'intégration et de production EnR (bois-énergie, réseau de chaleur, solaire) - Gisement d'économies d'énergie (hiérarchisation des bâtiments) - Proposition d'actions d'amélioration et d'optimisation <u>Suivi des consommations</u> 2) Accompagnements à la carte - Projets de travaux : identification des besoins, aide contenu cahier des charges, recherche de subvention, aide analyse des offres... - Exploitation d'installation de chauffage : conseils contrat d'entretien, mise en concurrence... - Réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement - Actions de maîtrise de l'énergie - Mise en application du décret tertiaire concernant les bâtiments > 1 000 m² - Optimisation des équipements CVC (chauffage, ventilation, climatisation)
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Suivi des consommations énergétiques Nombre de bâtiments publics suivi
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	100% des communes et CCSL adhérentes NB. les impacts KWh et GES sont estimés dans les fiches 1.2.2 et 1.2.3
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022
Budget estimatif	7 000 € / an (CCSL)

Fiche Action		1.2.2
Axe Stratégique	Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	
Objectif stratégique	Améliorer et optimiser la consommation et d'énergie dans les bâtiments publics et tendre vers l'exemplarité	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Optimiser la consommation énergétique des bâtiments publics
Pilote de l'action	Communes - CCSL - Territoire d'Energie 44 (SYDELA)
Partenaires	Entreprises d'exploitation CVC
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	L'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments publics peut être notamment réalisées via une optimisation des équipements CVC (chauffage, ventilation, climatisation) et une meilleure régulation des températures intérieures en période hivernale, dans les bâtiments publics administratifs et recevant du public. – Réalisation d'un état des lieux des systèmes CVC des bâtiments publics stratégiques à réaliser dans le cadre du service de conseil en énergie partagé – Réalisation d'un état des lieux des températures intérieures moyennes en période hivernale des bâtiments administratifs – Contrôle des programmes CVC avec instrumentation – Mobilisation, sensibilisation et formation du personnel technique – Réglage si besoin sur les installations existantes (sans investissement) – Investissement si besoin pour améliorer le pilotage des équipements : ○ Cibler les bâtiments prioritaires dont le système est le plus endommagé et inefficace ○ Définir un budget pour rénover les systèmes CVC ○ Réaliser les travaux – Etudier la pertinence de la mise en place d'une GTB (Gestion Technique de Bâtiment) – Réflexion à un éventuel groupement de commande à l'échelle de l'EPCI pour standardiser les matériels – Organiser une séance de sensibilisation de l'ensemble des usagers des bâtiments – Suivi et pilotage des consommations d'énergie pour évaluer l'impact des actions mises en œuvre
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de bâtiments engagés dans la démarche Suivi des consommations d'énergie pour évaluer l'impact Nombres de sessions de sensibilisation effectuées et de personnes formées
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	20% d'économie sur les consommations d'énergie à l'échelle de l'EPCI Consommations totales en 2021 de 15 GWh (1^{er} estimatif qui sera affiner lors de l'établissement des bilans par le CEP) Soit une baisse de consommations d'ici 2028 de 3.1 GWh, soit un impact GES de 525tgeqCO₂. Hypothèse de l'objectif : mise en place du DEET (Dispositif Eco Efficacité Tertiaire) avec 40% d'économie d'énergie sur les bâtiments assujettis d'ici 2030 (2/3 des consommations sont concernés par le DEET, soit 10GWh)
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022 (mission intégrée au service de conseil en énergie partagée)
Budget estimatif	Compris dans le service de conseil en énergie partagée

Fiche Action		1.2.3
Axe Stratégique	Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	
Objectif stratégique	Améliorer et optimiser la consommation et d'énergie dans les bâtiments publics et tendre vers l'exemplarité	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Optimiser les consommations d'éclairage public
Pilote de l'action	Communes + CCSL
Partenaires	Territoire d'Energie 44 (SYDELA)
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	L'éclairage public fait partie du patrimoine des collectivités. Toutes les collectivités (CCSL et communes) ont délégué la compétence travaux EP au SYDELA et la plupart la compétence maintenance (sauf Mouzillon). Afin d'optimiser les consommations d'éclairage public, qui représentent un poids important dans la consommation totale, 2 types d'actions sont proposées : <u>A court-terme :</u> - Réunion d'information auprès des communes pour proposer les actions tests - Tester des actions de sobriété sur les communes volontaires : par exemple extinction nocturne là où c'est possible / extinction saisonnière (ex. mi-mai à mi-sept). Dans le contexte actuel, il pourrait être envisagé de tester l'extension nocturne dès l'hiver 2022/2023. <u>A long-terme :</u> - Eradiquer les systèmes de pilotages énergivores (ex. capteur de lumières qui s'abiment et se ternissent avec le temps) et généraliser les horloges astronomiques (connecté avec antennes GPRS) - Eradiquer les luminaires les plus consommateurs et les plus émettant le plus de nuisances lumineuses. - Etablir des SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière*) pour le patrimoine d'éclairage public de l'EPCI dans un premier temps et pour chacune des communes dans un second temps. L'établissement des SDAL peut être priorisé par commune selon des critères à définir (vétusté de parc EP, consommation d'énergie...). A titre d'exemple, le SYDELA indique que les communes qui semblent prioritaires selon l'urgence de la reconstruction » sont : La Chapelle Heulin, Mouzillon, Le Pallet, La Boissière du Doré. D'un point de vue énergétique avec la réduction du temps de l'éclairage : Le Pallet, Vallet, La Boissière du Doré. - Réaliser un PPI (Programmation Pluriannuelle des investissements) permettant de définir de d'anticiper les investissements et travaux à mener * Le SDAL consiste en un inventaire du patrimoine et des préconisations pour optimiser l'EP notamment les horaires de fonctionnement.
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Suivi des consommations d'énergie pour évaluer l'impact
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Au moins 10 % d'économie sur les consommations d'énergie à l'échelle de l'EPCI. En fonction des actions (ex. extinctions nocturnes), les économies d'énergie peuvent jusqu'à atteindre 50%. Consommations totales en 2021 de 1 500 MWh(1^{er} estimatif qui sera affiner lors de l'établissement des bilans par le CEP) Soit une baisse de consommations d'ici 2028 comprise 150 et 750 kWh, soit un impact GES compris entre 25 et 130 teqCO₂
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022 (mission intégrée au service ce conseil en énergie partagée)
Budget estimatif	Compris dans le service de conseil en énergie partagée)

Fiche Action		1.3.1
Axe Stratégique	Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	
Objectif stratégique	Développer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Accompagner la rénovation énergétique des ménages et du petit tertiaire via l'espace habitat et énergie	
Pilote de l'action	CCSL	
Partenaires	Alisée, SOLIHA, Région PDL, Département, ANAH, ADEME	
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Depuis janvier 2022, la CCSL a mis en place un service d'accompagnement à la rénovation énergétique auprès des ménages et des professionnels du territoire. Une convention de partenariat avec l'association ALISEE prévoit les modalités de réalisation de ces services. Ces derniers découlent des objectifs fixés par l'Etat dans le cadre de son programme CEE intitulé Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE). - PIG (Programme d'intérêt général – amélioration de l'habitat – précarité énergétique et maintien à domicile) depuis octobre 2019 qui accompagne les ménages les plus modestes sous les plafonds de revenus ANAH - Plate-forme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) depuis le 01/01/2022 pour l'ensemble des ménages et qui intègre le PIG (sur le volet énergie). La PTRE est intégrée dans l'espace virtuel habitat et énergie. 1) <u>Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique</u> - Maintien du PIG jusqu'à fin 2023 - Réflexion dans le cadre de l'ORT (Opération de revitalisation des territoires – signature prévue en décembre 2023) sur la reconstruction d'un PIG ou le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) . 2) <u>Poursuivre le service d'accompagnement de la PTRE</u> Une convention a été signée avec la Région afin de bénéficier du dispositif SARE au 1^{er} janvier 2022. L'accompagnement retenu est le suivant : - Information téléphonique de premier niveau (acte A1) - Conseil personnalisé via des permanences sur le territoire (acte A2) - Accompagnement en amont pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (acte A4) - L'audit énergétiques (acte A3) reste à la charge des ménages avec la société de leur choix mais la CCSL attribue une prime de 300 €. Une étude de pertinence est à réaliser pour : - Un accompagnement et suivi des travaux pour les rénovations globales (acte A4bis) - La réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales (acte A5) - Les accompagnements des copropriétés 3) <u>Réalisation d'animations de sensibilisation</u> Afin de sensibiliser et communiquer sur ce service, il est proposé de réaliser chaque année plusieurs animations sous forme de webinaires et d'ateliers auprès des ménages sur les thèmes suivants : - Bâtiments : modes de chauffage, traque aux Watts, balades thermiques... - Energie : comprendre sa facture, solutions solaires... - Santé/environnement : ventilation, qualité de l'air intérieur... 4) <u>Communiquer davantage sur ces services</u> Une intensification de la communication est à prévoir en utilisant tous les canaux de communication possibles : - Sites internet CCSL et communes - Bulletins municipaux et communautaires - Affichages publics, dans les commerces, parking covoiturage - Réseaux sociaux CCSL et communes - Plaque - Sensibilisations régulières auprès des secrétariats de mairies et des CCAS 5) <u>Etudier la mise en place d'une maison de l'habitat comprenant la PTRE</u> Plusieurs réflexions de création de plusieurs maisons (habitat, économie, des solidarités, ...) sont en cours d'étude. 6) <u>Accompagner le petit tertiaire</u> Cette offre de services s'adresse notamment aux entreprises dites « petit tertiaire ». Elle regroupe toutes entreprises (commerces, artisanat, bureaux...) ayant une superficie de locaux professionnels inférieure à 1 000 m². Les actions animées par ALISEE et spécifiées dans la convention sont les suivantes : - Animer un dispositif d'accueil téléphonique et mail ouvert aux entreprises du petit tertiaire privé pour réduire leurs consommations énergétiques - Réaliser des pré-diagnostic énergétique auprès des entreprises du petit tertiaire privé en matière de rénovation énergétique - Animer un programme d'actions de sensibilisation du petit tertiaire privé en faveur de la rénovation énergétique - Une intensification de la communication, portée par le service développement économique est à prévoir en utilisant tous les canaux de communication possibles : Sites internet CCSL , Réseaux sociaux CCSL via notamment « l'Entraînante Sèvre et Loire », Plaquettes ...	

Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de rénovations effectuées avec gain énergétique >35% dans le cadre du PIG Nombre de ménages ayant contacté la PTRE (nombre d'actes A1, A2, A3, A4) Nombre d'usagers participants aux animations et webinaires Nombre de contacts téléphonique et mail Nombre de diagnostics en entreprise Nombre d'entreprises participants aux animations et webinaires
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	<u>Ménages</u> - Objectif PIG : 50 maisons rénovées/an - Objectifs PTRE : 600 actes A1/an 200 actes A2/an 60 actes A3/an 50 actes A4/an Suivi annuel des consommations électriques habitat <u>Petit tertiaire</u> Service d'accueil téléphonique et mail : 24 contacts / an Conseil personnalisé au petit tertiaire : 7 pré-diagnostics / an Animations : au moins 2 animations / an et au moins 10 participants / animations
Planning prévisionnel	Action engagée au 01/01/2022
Budget estimatif	30 000 €/an

Fiche Action		1.3.2
Axe Stratégique	Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	
Objectif stratégique	Développer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé	

Intitulé	Description	
Nom de l'action	Mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique	
Pilote de l'action	CCSL (Développement économique)	
Partenaires	Alisée, Région PDL, Département, ADEME,	
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Depuis janvier 2022, la CCSL a mis en place un service d'accompagnement à la rénovation énergétique auprès des ménages et des professionnels du territoire. Une convention de partenariat avec l'association ALISEE prévoit les modalités de réalisation de ces services. Ces derniers découlent des objectifs fixés par l'Etat dans le cadre de son programme CEE intitulé Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE). Cette offre de services s'adresse notamment aux professionnels et acteurs concernés par la rénovation énergétique des logements sur le territoire afin d'accompagner leur montée en compétence. Les actions animées par ALISEE et spécifiée dans la convention sont les suivantes : Animer un programme d'actions de sensibilisation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux en faveur de la rénovation énergétique des logements. Pour la première année de convention il est prévu d'organiser un « Forum » (sur ½ journée) avec speed-dating pour favoriser les échanges et le réseau, des mini-conférences thématiques (RGE, Matériaux biosourcés, Rénovation via matériaux de réemploi, visite chantier exemplaire...) et des stands d'informations tenus par différents partenaires. Ce type d'actions pourra être reconduit en fonction des attentes des entreprises. Intensifier la communication, portée par le service développement économique en utilisant tous les canaux de communication possibles : - Sites internet CCSL - Réseaux sociaux CCSL via notamment « l'Entrainante Sèvre et Loire » - Plaquettes L'objectif étant de valoriser les bonnes pratiques, de communiquer sur les retours d'expériences des entreprises et de pérenniser cet accompagnement.	
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'entreprises participants aux animations et webinaires	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Animations : au moins 2 animations / an et au moins 10 participants / animations	
Planning prévisionnel	Action engagée au 01/01/2022	
Budget estimatif	Mission comprise dans le service d'accompagnement à la rénovation énergétique	

2

13 FICHES ACTIONS

Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes

- 2.1.1 Améliorer la place du vélo en assurant des continuités des itinéraires cyclables
- 2.1.2 Améliorer la place du piéton en assurant des continuités d'itinéraires accessibles et sécurisées
- 2.1.3 Mettre en place un service de location de vélo à destination des habitants
- 2.1.4 Inciter financièrement à l'achat de vélos à assistance électriques
- 2.1.5 Promouvoir la mobilité active auprès des publics scolaires
- 2.2.1 Etudier les possibilités de transports en commun adaptés vers les points stratégiques en cohérence avec les offres principales
- 2.3.1 Inciter à la réalisation de plans de mobilité d'entreprises
- 2.3.2 Réaliser un plan de mobilité pour la CCSL
- 2.3.3 Lancer une campagne de communication pour sensibiliser davantage aux enjeux et outils de mobilité
- 2.3.4 Etudier et faciliter l'implantation d'une station de biocarburant sur le territoire
- 2.4.1 Étudier les possibilités de mise en place de points « stop » à destination des principaux lieux d'échange
- 2.4.2 Favoriser et développer la pratique du covoiturage sur le territoire
- 2.4.3 Etudier la possibilité de mettre en place l'auto-partage

Fiche Action		2.1.1
Axe Stratégique	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables	
Objectif stratégique	Développer, sécuriser et faciliter les mobilités actives	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Améliorer la place du vélo en assurant des continuités des itinéraires cyclables
Pilote de l'action	CCSL
Partenaires	Communes, Département, Bureaux d'étude techniques,
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	A travers son Schéma Directeur des modes actifs (SDMA) adopté en 2018, la CCSL a inscrit comme prioritaires la réalisation de 85 kilomètres d'aménagements cyclables, dont 30 kilomètres à vocation utilitaire, avec les objectifs suivants : - Organiser un axe Nord-Sud reliant les communes présentant les principaux potentiels de flux - Organiser les rabattements au nord et au sud vers les gares du territoire ou à proximité - Donner un accès vers les principaux équipements structurants La CCSL prend en charge le financement des itinéraires inscrits au SDMA. Les communes sont quant à elles en charge de leurs propres aménagements communaux. Itinéraires déjà réalisés : - Boucles du vignoble à Vélo - Liaison La chapelle Heulin-Gare du Pallet Itinéraires en projet : - 2022 : Le Landreau-Gare de la Haie Fouassière - 2023 : Divatte sur Loire-Gare de Mauves sur Loire - 2024 : Loroux-Bottereau-Saint-Julien de Concelles Autres itinéraires identifiés en réflexion : - Vallet-Gare du Pallet - Divatte sur Loire-Plan d'eau du chêne du Saint-Julien de Concelles - Divatte sur Loire-Loroux Bottereau Quelques ratios indicatifs d'aménagements cyclables : - marquage simple de bande cyclable - 15 €/ml ; - bande cyclable avec élargissement de voirie - 275€/ml ; - création voie verte - 150 €/ml Budget alloué d'environ 125 000 €/an
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de km aménagés (réalisés ou à réaliser) Part modale du vélo
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Part modale du vélo d'au moins 3% (idéal : suivre le plan vélo national : objectif 9%)
Planning prévisionnel	Action engagée depuis 2018
Budget estimatif	125 000 € / an

Fiche Action		2.1.2
Axe Stratégique	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables	
Objectif stratégique	Développer, sécuriser et faciliter les mobilités actives	

Intitulé	Description	
Nom de l'action	Améliorer la place du piéton en assurant des continuités d'itinéraires accessibles et sécurisées	
Pilote de l'action	Communes/CCSL	
Partenaires		
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Afin d'encourager et sécuriser les déplacements à pied, prioritairement dans les centralités du territoire et à proximité des principaux équipements générateurs de flux (équipements scolaires, sportifs, culturels...), la CCSL et les communes souhaitent développer et améliorer les liaisons piétonnes et la qualité des espaces publics, en lien avec les communes responsables de la voirie. Cette action pourra notamment intégrer : - Une relance des actions de mise en accessibilité sur le territoire (cf. Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, définis par la loi Handicap du 11 février 2005), et d'identification des difficultés présentes sur chaque commune. Ces éléments pourront aussi être intégrés au SIG communautaire et construits en cohérence avec les orientations portées par le SDMA. - Une intégration systématique de l'accessibilité piétonne (et cyclable) dans les aménagements /réaménagements de voirie ou de projets urbains et de développement (connexions avec le tissu existant, perméabilités piétonnes,...) ; ainsi que leur traduction au besoin dans les documents de planification.	
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation		
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)		
Planning prévisionnel	2023/2028	
Budget estimatif	Collaboration CCSL/communes (travail interne)	

Fiche Action		2.1.3
Axe Stratégique	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables	
Objectif stratégique	Développer, sécuriser et faciliter les mobilités actives	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Mettre en place un service de location de vélos à destination des habitants
Pilote de l'action	CCSL
Partenaires	Ateliers/vélocistes locaux, communes, Département
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Afin de développer l'usage du vélo au quotidien, la CCSL expérimente un service de location de VAE longue durée. Elle intègre le dispositif Vélila porté par le Département de Loire-Atlantique qui met à sa disposition 80 VAE pendant 3 ans. En parallèle, la CCSL va se doter de 35 VAE par an pendant 3 ans pour augmenter la flotte en location. Ce service a pour objectif de permettre aux habitants de tester la pratique d'un VAE avant de passer à l'achat. Une flotte évolutive, 115 VAE en 2022 et jusqu'à 185 VAE en 2023, sera proposée à la location aux habitants des 11 communes du territoire pour des durées de 1 mois, 3 mois et 6 mois dans la limite de 12 mois cumulés. La CCSL assure les missions de gestion administrative du service : relation avec les abonnés, gestion des réservations, facturation. Les opérations de maintenance et mise à disposition des VAE aux abonnés sont externalisées à un prestataire externe pendant trois ans via une procédure d'appel d'offre. La communication sur le service est mutualisée entre la CCSL et le Département via une charte de communication commune au service Vélila.
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de vélos à disposition Nombre d'adhérents / bénéficiaires % taux de location
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Porter la flotte à 185 VAE 90% taux de location
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022
Budget estimatif	2023-2025 – 124 000 € (Inv) + 81 000 €(Fonc) 2026-2028 – 81 000 €

Fiche Action		2.1.4
Axe Stratégique	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables	
Objectif stratégique	Développer, sécuriser et faciliter les mobilités actives	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Inciter financièrement à l'achat de vélos à assistance électriques
Pilote de l'action	CCSL
Partenaires	Vélocistes, communes
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Afin d'accompagner les changements de mobilité vers des solutions alternatives aux modes motorisés et pour favoriser la pratique quotidienne du vélo, Sèvre & Loire a mis en place une aide à l'achat pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE), neuf ou d'occasion, auprès des habitants du territoire. Les vélos concernés par le dispositif de subvention pour l'acquisition sont : - Les VAE - Les vélos pliants à assistance électrique - Les vélos cargo à assistance électrique Le montant de l'aide proposé correspond à : - Pour un quotient familial inférieur ou égal à 750€, le montant de l'aide à l'achat attribué pour l'acquisition d'un vélo s'élève à 30% du prix d'achat TTC dans la limite d'une aide de 200€ par matériel et par demandeur. - Pour un quotient familial entre 751€ et 1 500€, le montant de l'aide à l'achat attribué pour l'acquisition d'un vélo s'élève à 20% du prix d'achat TTC dans la limite d'une aide de 150€ par matériel et par demandeur. - Pour un quotient familial supérieur à 1 500€, le montant de l'aide à l'achat attribué pour l'acquisition d'un vélo s'élève à 10% du prix d'achat TTC dans la limite d'une aide de 100€ par matériel et par demandeur.
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'aides attribuées
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	450 VAE subventionnés
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022
Budget estimatif	2023-2025 – 85 000 € 2026-2028 – 99 000 €

Fiche Action

2.1.5

Axe Stratégique	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables
Objectif stratégique	Développer, sécuriser et faciliter les mobilités actives

Intitulé	Description
Nom de l'action	Promouvoir la mobilité active auprès des publics scolaires
Pilote de l'action	CCSL
Partenaires	ECO2, Etablissements scolaires, communes, associations de parents d'élèves...
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Le milieu scolaire représente un lieu privilégié pour sensibiliser aux pratiques de mobilité durable et travailler à de futurs comportements vertueux. Pour les communes ayant développé des Projets Educatifs de Territoire (PEDT) ou des Projets Educatifs Locaux (PEL), il conviendra de se rapprocher d'elles pour mener une action commune et partenariale. C'est aussi une opportunité de relais important auprès des parents d'élèves. <u>Piste d'actions à étudier :</u> - Appliquer un cursus d'ecomobilité scolaire pour partager notamment les grands enjeux de mobilité et les questions de sécurité routière, en lien avec les actions déjà mises en place par l'Académie de Nantes et les établissements scolaires de Sèvre et Loire. - Accompagner les établissements scolaires dans la réalisation de plans de déplacements scolaires, permettant, à l'image des plans de mobilité d'entreprise, d'identifier les pratiques d'accès aux établissements et proposer des solutions alternatives à la dépose en voiture lorsque cela est possible. - Etudier l'opportunité de mettre en place des dispositifs de pédibus/vélibus, et évaluer les moyens d'assurer leur pérennité dans le temps - Expérimenter la mise à disposition de vélos cargos - Etudier l'ecomobilité scolaire avec le dispositif MOBY
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Part modale du vélo et de la marche (réalisation d'une enquête) Nombre de classes sensibilisées au changement de mobilité Nombre d'élèves formés au « savoir rouler à vélo »
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Sensibilisation de tous les établissements scolaires
Planning prévisionnel	2023/2025
Budget estimatif	2023-2025 – 30 000 € 2026-2028 – 60 000 €

Fiche Action		2.2.1
Axe Stratégique	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables	
Objectif stratégique	Favoriser l'intermodalité et les transports en commun avec les territoires voisins	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Etudier les possibilités de transports en commun adaptés vers les points stratégiques en cohérence avec les offres principales
Pilote de l'action	CCSL/Région Pays de la Loire
Partenaires	Région Pays de la Loire, AURAN
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	La CCSL souhaite renforcer la desserte en transports collectifs vers les principaux points d'échanges, afin de faciliter les déplacements de ses habitants, et notamment de ses actifs, vers les grandes polarités sur et à proximité de son périmètre. Une étude de préfiguration du réseau des transports collectifs ALEOP a été réalisée en 2021 et 2022, dans le contexte d'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité à venir entre la CCSL et la Région Pays de la Loire. Cette étude visait, après un diagnostic préalable des offres, pratiques, freins et leviers à l'usage des transports collectifs, à identifier les points stratégiques du territoire à mieux desservir (gares, pôles d'échanges, ...) et proposer des hypothèses de réorganisation du réseau dans la perspective du renouvellement des marchés régionaux en 2024. Reste ensuite à la CCSL à préciser sa prise de position avec la Région : - Valider avec la Région la capacité à faire évoluer l'offre de transport à l'horizon 2024 - Définir les niveaux d'offre envisageables et leurs implications économiques pour la Région et/ou CCSL - Confirmer le fonctionnement de l'offre de transport à la demande régionale, pouvant être mobilisée en complément des lignes régulières pour les actifs du territoire. - Mettre en cohérence les évolutions futures avec les autres sujets portés dans le cadre des contrats opérationnels de mobilité : intermodalité, tarification, covoiturage, communication...
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022
Budget estimatif	Collaboration CCSL/Région (travail interne)

Fiche Action		2.3.1
Axe Stratégique	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables	
Objectif stratégique	Tendre vers des pratiques de mobilité plus vertueuses	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Inciter à la réalisation de plans de mobilité d'entreprises
Pilote de l'action	CCSL
Partenaires	Entreprises, Associations, chambres consulaires, département, Région
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Les plans de mobilité d'entreprises (PME) visent à favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements liés aux activités professionnelles, et contribuer à réduire les émissions de GES et le trafic routier. Cela concerne ainsi les trajets domicile/travail, le transport de marchandises, les déplacements professionnels des salariés ou agents, la flotte de véhicules... et mobiliser un panel important de mesures (promotion du vélo, du covoiturage, organisation du télétravail...). Ils peuvent s'établir à l'échelle d'une entreprise / d'une administration, ou concerner plusieurs établissements regroupés au sein d'une même zone. - Sensibiliser et accompagner sur l'obligation de réalisation d'un PME pour les entreprises de plus de 100 salariés - Intégrer l'incitation au PME dans la stratégie transition écologique de développement économique au même titre que l'économie circulaire et rénovation énergétique - Réflexion d'un plan de mobilité à l'échelle des zones d'activités dans le cadre de la politique d'écologie industrielle
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de Plan de mobilités entreprises réalisés Nombre d'entreprises sensibilisées
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Sensibilisation de l'ensemble des entreprises de 100 salariés
Planning prévisionnel	2023/2025
Budget estimatif	10 000 €

Fiche Action		2.3.2
Axe Stratégique	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables	
Objectif stratégique	Tendre vers des pratiques de mobilité plus vertueuses	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Réaliser un plan de mobilité pour la CCSL	
Pilote de l'action	CCSL	
Partenaires		
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Un Plan de Déplacement d'Administration (PDA) est un ensemble de mesures incitatives qui visent à favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile/travail vers le lieu d'activité et les déplacements professionnels. La CCSL peut s'appuyer sur la démarche de création d'un PDA proposée par l'ADEME qui repose sur plusieurs étapes : - La préparation et le pilotage : définition des objectifs, du mode d'organisation et du planning, élaboration d'une ébauche du plan de communication - La réalisation d'un diagnostic : état des lieux des pratiques de déplacements (recueil et analyse de données en interne sur la localisation des domiciles des agents, les modes de déplacements, ...), identification des potentiels d'évolution au regard des objectifs fixés. - La Réalisation d'enquêtes auprès des agents des différents sites : pratiques et demandes de déplacements, identification des marges de manœuvre. - La formalisation du diagnostic : identification des problèmes, des freins, des opportunités, des pistes de progrès, ... - L'élaboration du plan d'actions en association avec le personnel (concertation, personnes relais, ateliers thématiques, comités techniques...). Chaque action s'accompagne de modalités de mise en œuvre (objectifs retenus, moyens humains, organisationnels et financiers) et d'évaluation (indicateurs de suivi). - La mise en œuvre et le suivi : Le lancement d'un PDA doit être accompagné d'une campagne d'information ou de sensibilisation. Il s'agit ensuite de faire vivre le PDA en évaluant régulièrement les actions afin de les adapter à l'évolution des comportements et du milieu environnement. Exemples d'actions : - Favoriser l'usage des modes actifs : stationnement vélo, accès cyclables sécurisés, outillage vélo sur sites, mise à disposition de vélos de service, ... - Favoriser l'usage partagée de la voiture : promotion du covoiturage en interne, places de stationnement réservées aux covoitureurs, défis covoiturage ponctuels, ... - Favoriser l'usage du parc de véhicules électriques de la CCSL plutôt que sa voiture thermique individuelle : communication et sensibilisation à l'usage de ces véhicules. - Former les agents à l'éco-conduite - Communication et informer sur les solutions en Mobilité : manifestations diverses, ...	
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Part modale du vélo Part modale du covoiturage Taux d'utilisation des véhicules électriques Taux de participation des agents aux animations Mobilité Taux de participation des agents aux formations Mobilité	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Réalisation du plan et mobilisation des agents	
Planning prévisionnel	2023/2025	
Budget estimatif	Travail interne	

Fiche Action		2.3.3
Axe Stratégique	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables	
Objectif stratégique	Tendre vers des pratiques de mobilité plus vertueuses	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Lancer une campagne de communication pour sensibiliser davantage aux enjeux et outils de mobilité
Pilote de l'action	CCSL
Partenaires	Agences de communication, Ademe, associations locales, Office de Tourisme...
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	La CCSL souhaite renforcer ses outils de communication en faveur de la mobilité, notamment pour mieux faire appréhender les enjeux en matière de santé, d'environnement ou encore de budget pour les ménages. Plusieurs actions ciblées sont mises en place pour toucher un public large : - La réalisation d'un flyer papier permettant de décrire les différents services de mobilité accessibles depuis le territoire de Sèvre et Loire (offres de transport, services de location, ateliers vélo, itinéraires piétons et cyclables...), mais aussi les outils et aides auxquels ils peuvent prétendre. - L'organisation d'événements permettant de valoriser les initiatives locales et les modes alternatifs à la voiture Exemples : animations en lien avec le PRE (Festi'Famille) ou la Promotion du territoire (Rentrée du Vignoble à Vélo), la participation au Défi Mobilité (test VAE, sensibilisation au covoiturage, formation à l'écoconduite...), - Le relai dans les publications locales de l'ensemble des initiatives en lien avec la mobilité (bulletins municipaux ou intercommunal).
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'événements organisés et fréquentation
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Faire connaître les actions mobilités à l'ensemble de la population
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022
Budget estimatif sur 6 ans	42 000 €

Fiche Action		2.3.4
Axe Stratégique	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables	
Objectif stratégique	Tendre vers des pratiques de mobilité plus vertueuses	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Etudier et faciliter l'implantation d'une station de BioGNV sur le territoire
Pilote de l'action	SEM SYDELA Energie 44
Partenaires	SEM SYDELA Energie 44, GRDF
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Le bioGNV (Gaz Naturel Véhicule) est un carburant obtenu de la méthanisation de déchets organiques divers et parfois combinés : ordures ménagères, boues des stations d'épuration, produits agricoles et tontes des espaces verts, résidus de l'industrie agroalimentaire ou de la restauration collective, etc. L'objectif de cette étude est de proposer une station de BioGNV permettant aux transporteurs de faciliter leur conversion de flottes. - Réaliser une étude de potentiel : - o Estimer le nombre de véhicules de services publics qui passeront au GNV : collecte et transport de déchets, transport de voyageurs, services techniques des collectivités - o Estimer le potentiel de conversion des entreprises locales : questionnaire en ligne + entretiens téléphoniques - Proposer un temps d'échange sur le BioGNV avec les transporteurs locaux, en s'appuyant sur des évènements locaux (petit déjeuner de club d'entreprises...) - Déterminer l'emplacement qui capterait le plus de potentiel, en partenariat avec le service développement économique, en lien avec le schéma directeur réalisé par le SYDELA - Effectuer une analyse économique sur la rentabilité - Déterminer le mode de portage : SEM SYDELA Energie 44, exploitant privé, SAS avec actionnariat mixte ... - Réaliser l'étude d'avant-projet
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'entreprises de transports répondant au questionnaire Nombre d'entreprises sensibilisés Nombre estimatif de véhicules susceptibles d'être convertis
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Planter une station sur le territoire Impacts GES : pour une station délivrant en moyenne 800t/an de BioGNC (environ 30PL/j), l'impact GES est de 2000 t eqCO₂ (-80% vs à diesel -source : étude IFPEN. Sept 2019)
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022
Budget estimatif	Collaboration CCSL/SEM SYDELA 44 (Travail interne)

Fiche Action		2.4.1
Axe Stratégique	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables	
Objectif stratégique	Développer la mobilité partagée	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Étudier les possibilités de mise en place de points « stop » à destination des principaux lieux d'échange
Pilote de l'action	CCSL
Partenaires	Région, département, communes, entreprises
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Alors que le covoiturage sur de la courte distance est encore une pratique balbutiante, elle présente néanmoins un intérêt certain pour accéder à des équipements ou des services et introduire une option supplémentaire dans le choix de ses déplacements. Envisagée comme un accès vers les grands lieux d'échange sur et à proximité du territoire (gares, pôles d'échange...), la CCSL souhaite soutenir le covoiturage spontané, à l'image d'une forme « organisée » de l'autostop mais qui s'affranchit des contraintes propres au covoiturage classique (plateforme de mise en relation, inscription préalable...). Le Département de Loire-Atlantique, qui porte le déploiement des dispositifs « points stop » (expérimentations sur le Pays d'Ancenis, sur Estuaire et Sillon...) pourra constituer un relais et un facilitateur pour envisager la mise en œuvre de cette initiative sur le territoire de Sèvre et Loire. Le principe repose sur la mise en place d'une signalétique spécifique sur des sites sécurisés et adaptés (accotement permettant un arrêt facilité, bonne visibilité...).
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de lignes et de points stop
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	
Planning prévisionnel	2023/2025
Budget estimatif	Travail interne

Fiche Action		2.4.2
Axe Stratégique	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables	
Objectif stratégique	Développer la mobilité partagée	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Favoriser et développer la pratique du covoiturage sur le territoire	
Pilote de l'action	CCSL	
Partenaires	Département, communes, opérateurs de covoiturage (ex : OUEST GO)	
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Considérant les dynamiques de déplacement effectuées principalement en voiture individuelle, et alors qu'une grande partie de ces déplacements se font vers des destinations communes et pour des motifs impliquant une certaine concentration dans le temps, la CCSL souhaite contribuer au renforcement du covoiturage par ses habitants, Pour ceci, la CCSL souhaiterait s'impliquer, en lien avec le Département de Loire-Atlantique et la Région Pays de la Loire, à : - Analyser l'usage qui est fait aujourd'hui des aires de covoiturage sur son territoire (provenance des automobilistes, destination, taux d'occupation...), à partir d'enquêtes sur site et de l'exploitation des données OuestGo notamment. - Identifier les aires informelles (parkings en zones commerciales, délaissés de voirie à proximité des grandes axes routiers...) et envisager si nécessaire leur aménagement. - Envisager la mise en service de nouvelles aires selon les besoins pouvant être identifiés, et permettant de réduire l'autosolisme des actifs du territoire vers les bassins d'emploi voisins.	
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'aires de covoiturage Fréquentation d'utilisation	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Au moins 20 aires de covoiturage et toutes les communes desservies	
Planning prévisionnel	2023/2025	
Budget estimatif sur 6 ans	50 000 € (fonct) – 15 000 € (Inv)	

Fiche Action		2.4.3
Axe Stratégique	Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables	
Objectif stratégique	Développer la mobilité partagée	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Etudier la possibilité de mettre en place l'auto-partage	
Pilote de l'action	CCSL	
Partenaires	Entreprises, utilisateurs, associations, start-up	
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	L'autopartage est un service de mise à disposition de véhicules qui offre la possibilité aux usagers de disposer d'un parc de véhicules mutualisés. Entreprises et administrations peuvent mettre en place une action sur l'autopartage de deux manières différentes dans le cadre de leur gestion des déplacements professionnels : - Utilisation d'un service d'autopartage externe : système qui met à disposition de ses adhérents une flotte de véhicules - Mise en place d'un service d'autopartage inter-entreprises : système qui permet aux entreprises et administrations d'un même territoire, qui ont des flottes de véhicules de service, de les mutualiser et d'en diminuer le nombre total. Déploiement du service - Rencontrer des partenaires techniques et financiers - Réalisation d'une enquête d'évaluation des besoins auprès des agents - Déterminer le modèle d'autopartage (en boucle, free-floating, trace directe) - Définir le public cible (abonnés) - Travail spécifique avec chaque service (concertation avec les chefs de service et ciblage des véhicules sous-utilisés – moins de 1500 km/an) - Mettre en place les règles d'autopartage - Investir dans les véhicules ou l'équipement des véhicules existants - Soutien du projet avec la mise en place d'un important dispositif de communication pour sensibiliser très amont - Explications concrètes du projet aux agents, notamment grâce aux relais des chefs de service, et à la tenue de réunions d'information	
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'adhérents et de kilomètres parcourus par les voitures en autopartage	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)		
Planning prévisionnel	2026/2028	
Budget estimatif	20 000 €	

3

9 FICHES ACTIONS

Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique

3.1.1 Favoriser le développement des haies bocagères

3.1.2 Favoriser le boisement et la renaturation des bourgs, des espaces publics, des zones d'activités et des friches

3.2.1 Réaliser un schéma directeur des eaux pluviales

3.2.2 Sensibiliser tous les consommateurs sur les économies et la qualité de l'eau

3.2.3 Étudier la valorisation des eaux usées

3.2.4 Étudier la mise en place de retenues collinaires afin de récupérer l'eau de pluie

3.3.1 Intégrer les enjeux Climat-Air-Energie dans le PLUI, notamment par l'application du ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

3.3.2 Proposer de la pédagogie sur la notion d'adaptation auprès de tous les acteurs du territoire

3.4.1 Étudier l'adhésion au dispositif « territoire engagé pour la nature »

Fiche Action		3.1.1
Axe Stratégique	Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique	
Objectif stratégique	Favoriser un reboisement équilibré du territoire en privilégiant les essences locales afin d'augmenter le stockage carbone existant	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Favoriser le développement des haies bocagères	
Pilote de l'action	CCSL – SYLOA-EPTB Sèvre nantaise	
Partenaires	Chambre d'agriculture, SYLOA, EPTB Sèvre nantaise, Horizon Bocage, FIBOIS, CRPF, SOLENAT, CIVAM, GAB 44, AFAC-Agroforesterie Terres en Vie...	
Traduction opérationnelle de l'action	Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre 1- Maintenir et développer le Bocage – Etudier la réflexion de protection des haies existantes dans le PLUI – Etudier la pertinence d'élaboration d'une charte forestière/bocagère – Sensibiliser et inciter les agriculteurs du territoire à réaliser un plan de gestion durable des haies (PGDH) <i>Le PGDH apporte un état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de leur exploitation. Il propose des travaux de gestion et potentiellement d'amélioration des haies existantes garantissant la pérennité des éléments, voire le développement de ceux-ci. en s'appuyant sur des exemple (Remaudière, Vallet) et en prévoyant des formations/mises en valeur des avantages des haies sur une parcelle agricoles</i> – Accompagner au choix d'essences adaptés aux terres d'exploitation, au changement climatique et à l'entretien via le label « végétal local » – Identifier, étudier et structurer un processus d'entretien des haies – Etudier la candidature à des dispositifs type Liger Bocage permettant l'obtention de financement de plan des gestion durable des haies en coordination avec le SYLOA et l'EPTB Sèvre nantaise <i><u>LIGER BOCAGE</u> : Les acteurs ligériens (Région, Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne, Office français de la biodiversité, ADEME et AFAC régionale) lancent un appel à projets intitulé « Liger Bocage et Agroforesterie », pour conforter le bocage ligérien et le gérer durablement. L'utilisation de plants labellisés « Végétal local » et/ou issus du matériel forestier de reproduction (MFR) (50% minimum, en fonction de la disponibilité) et l'utilisation de techniques de paillage entièrement biodégradables sont obligatoires. La gestion durable de ces infrastructures agroécologiques via le déploiement des labels existants (« Haie », etc.) est également plébiscitée.</i> 2- Promouvoir les dispositifs de paiement pour service environnementaux type Carbocage – Mise en relation entreprise (achat crédit carbone) et agriculteur (entretien des haies financé) – Intégration du dispositif dans la stratégie environnement du développement économique <i><u>CARBOCAGE</u> : Le projet Carbocage a l'ambition d'engager les territoires dans la gestion durable des haies, permettant le stockage du carbone émis. Grâce au projet Carbocage, entreprises et collectivité peuvent compenser tout ou partie de leurs émissions résiduelles, et apporter leur contribution à un projet territorial bénéfique pour le climat, l'eau et la biodiversité. L'association SOLENAT, permet d'assurer l'intermédiaire entre les entreprises et les agriculteurs pour faciliter la mise en relation et le suivi des projets.</i> 3- Sensibiliser la population – Proposer aux habitants la plantation de haies au cours d'évènement – Sensibiliser aux enjeux du bocage : impact, explication entretien (ex : fauche tardive) – Partage de conseils de plantation sur le site internet du PCAET Deux autres fiches actions relatives à la valorisation du bois (écoconstruction et bois énergie) seront étroitement liées au déroulement de cette action	
Mesure d'impact	Donnez les indicateurs de suivi et évaluation Mètres linéaires de haies plantées, nbre d'arbres plantés Nombre de participants aux actions, nombre de journée citoyenne Nombre d'entreprises/exploitations engagées dans Carbocage. Nombre de projets subventionnés par Liger bocage Nombre d'exploitations passées en agroforesterie	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs	(les résultats à atteindre en 6 ans) Plantation d'au moins 5 km de haies/an	
Planning prévisionnel	2026/2028	
Budget estimatif	60 000 €	

Fiche Action		3.1.2
Axe Stratégique	Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique	
Objectif stratégique	Favoriser un reboisement équilibré du territoire en privilégiant les essences locales afin d'augmenter le stockage carbone existant	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Favoriser le boisement et la renaturation des bourgs, des espaces publics, des zones d'activités et des friches
Pilote de l'action	Communes et CCSL
Partenaires	AURAN, CEREMA, CAUE, bureaux d'études, partenaires institutionnels, syndicats de bassins versants, associations (Terres de lien, Terre en vie, LPO...), chambre d'agriculture, entreprises, etc...
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	La nature en ville apporte de nombreux services écosystémiques : rafraichissement, désimperméabilisations des sols, biodiversité, stockage carbone... – Identifier les zones à enjeux : bourgs, espaces publics, zones d'activité, friches – Faire une cartographie des espaces verts : relevé des données à partir de photo aérienne, typologie des paysages – Faire un inventaire et identifier les arbres et les espaces verts remarquables sur le domaine public – Faire un diagnostic des secteurs les plus impactés par les fortes chaleurs – Identifier et cartographier les potentiels de boisement, de renaturation et de possibilité de débitumisation (notamment les cours d'école) Focus étude menée par l'AURAN en 2022 et 2023 dans le cadre de l'AMI ZAN : • Identifier et cartographier les potentiels de renaturation sur le territoire • Définir les critères de priorisation et choix des sites à enjeux • Définition du volet renaturation de la stratégie foncière de la CCSL – Recensement participatif sur terrains privés – Créer une application SIG pour la gestion des espaces – Développer la nature en ville (détente, déambulation et contemplation autour de la végétation) – Préserver et valoriser les espaces et arbres existants – S'assurer de la prise en compte des enjeux de renaturation dans les projets (échanges avec aménageurs, promoteurs, paysagistes...) – Transcription dans le PLUI d'une obligation de planter (Règlement, OAP) – Rédiger des cahiers de prescription pour les opérations d'aménagement (lotissements, ZAC...) – Planter des arbres en s'appuyant sur des dispositifs innovants de type « 1 naissance = 1 arbre planté » – Etudier la création de micros forêts (méthode Miyawaki) et de forêt urbaine (ceinture verte) – Créer des liaisons douces entre les espaces – Utiliser des espaces tiers : friches, délaissés, jardins potagers (incroyable comestible), cimetière – Végétaliser les toits et les façades et favoriser du mobilier en bois – Accentuer les îlots de fraîcheur végétalisés en créant des espaces de rafraichissement extérieur : fontaine, création de points d'eau (mare, miroir d'eau...) – Intégrer dans le PLUI de nouvelles formes urbaines avec climatisation naturelle et composés d'écomatériaux – Réaliser des études de faisabilité pré-opérationnelle de renaturation sur des sites artificialisés (étude menée par l'AURAN en 2023 dans le cadre de l'AMI ZAN) – Intégrer des espèces locales adaptées au changement climatique – Réaliser un inventaire des essences locales (qualitative et quantitative) – Mise en perspective avec les réalités sur le territoire et le changement climatique : préconisation d'essences à planter sur le territoire selon la localisation – Créer un observatoire local de la biodiversité (ou travail en lien avec les associations), en lien avec les atlas de la biodiversité – Sensibiliser les habitants : – Communication et pédagogie auprès du grand public – Organiser des expositions en plein air – Proposer des journées de cueillette des récoltes des arbres nourriciers – Concours de fleurissement – Chantier de plantation participatif – Informer les citoyens dans le cadre de plan canicule en proposant entre autres des bâtiments climatisés définis – Sensibiliser les services techniques des communes et de la CCSL – Constitution d'un groupe de travail pour échanger sur les méthodes d'entretien des services « espaces verts » – Démonstration de nouvelles techniques – Présentation de retours d'expérience – Créer des partenariats avec des lycées ou université pour des projets innovants – Créer des espaces de rafraichissement extérieur : fontaine, création de points d'eau (mare, miroir d'eau...) – Informer les citoyens dans le cadre de plan canicule en proposant entre autres des bâtiments climatisés définis – Former les services sur l'application des règles du PLUi en lien avec la thématique
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombres d'arbres et de surfaces plantées Nombre de projets de renaturation
Objectifs quantitatifs & qualitatifs	20 projets de renaturation
Planning prévisionnel	2023/2028

Budget estimatif sur 6 ans	30 000 €
-------------------------------	----------

Fiche Action		3.2.1
Axe Stratégique	Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique	
Objectif stratégique	Optimiser la gestion de la ressource en eau	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Réaliser un schéma directeur des eaux pluviales
Pilote de l'action	Communes et CCSL
Partenaires	Agence de l'eau, SYLOA, EPTB, DDTM...
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Un schéma directeur des eaux pluviales est un document de gestion et de programmation en matière d'eaux pluviales. Il facilite la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire et l'identification des enjeux associés en matière d'eau pluviales. Il permet de mettre au point une stratégie de gestion de ces eaux et de programmer les travaux associés. La compétence « eaux pluviales » est du ressort des communes. La CCSL et les 11 communes ont décidé de lancer un groupement de commande sur ce sujet d'autant plus qu'il y a un lien fort avec le PLUi à venir et les enjeux en matière de changement climatique. - Sensibiliser les communes sur l'intérêt d'un tel schéma - Faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration du cahier des charges et le sensibiliser sur l'importance d'y intégrer l'adaptation au changement climatique - Etude préalable de cadrage - Diagnostic du fonctionnement actuel des réseaux d'eaux pluviales et unitaires (canalisations, fossés, voiries, espaces publics...) - Partager le diagnostic et concerter, pour construire un dialogue avec tous les acteurs concernés - Définition d'une stratégie et identification des travaux préventifs et curatifs en privilégiant une gestion à la parcelle et une gestion intégrée - Planification des travaux et choix des techniques - Informer et accompagner les porteurs de projet d'aménagement - Elaboration du zonage « Eaux pluviales » (traduction cartographiée de la politique de gestion des réseaux d'eaux pluviales) - Intégrer les enjeux dans le PLUi avec une attention particulière à la réorganisation des zones maraîchères pour une gestion au plus proche du point de chute de la goutte d'eau - Evaluer les résultats de l'action mise en œuvre, réévaluer le diagnostic en fonction des nouvelles actions mises en œuvre
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de Travaux préconisés Incidences lors de périodes orageuses
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Réaliser un schéma directeur en privilégiant au maximum une gestion intégrée de l'eau Selon les résultats de l'étude : urgence / priorisation des travaux Intégration d'un zonage pluviale dans le PLUi
Planning prévisionnel	2023/2025
Budget estimatif	50 000 € (CCSL)

Fiche Action		3.2.2
Axe Stratégique	Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique	
Objectif stratégique	Optimiser la gestion de la ressource en eau	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Sensibilisation des consommateurs sur les économies et la qualité de l'eau
Pilote de l'action	CCSL,
Partenaires	Agence de l'eau, SYLOA, EPTB Sèvre nantaise, chambre d'agriculture, CCI, Atlantic eau, Syndicat d'eau potable Vignoble Grand-Lieu, délégataires eau potable
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Le diagnostic a clairement mis en avant que le territoire est soumis à une pression sur la ressource en eau d'autant plus que l'ensemble des cours d'eau est considéré e mauvaise qualité. L'ensemble des consommateurs est concerné par cette problématique. 1- Grand public - Sensibiliser à la réduction des consommations, à l'utilisation d'économiseurs d'eau, à la sobriété et au changement des pratiques - Communiquer sur l'intérêt et les aides sur les récupérateurs d'eau de pluie (intérêts, aides existantes) et faciliter l'organisation de commande groupée - Sensibilisation sur les pratiques alternatives aux produits phytosanitaires ou sur le rejet de produits toxiques dans le réseau d'eaux pluviales 2- Agriculteurs - Réaliser un état des lieux des exploitations les plus consommatrices d'eau et la pérennité de celles-ci - Sensibiliser et inciter sur les changements de pratiques : cultures moins consommatrices d'eau, utilisation de sondes capacitatives pour optimiser la consommation, couverts en viticulture pour une meilleure rétention de l'eau... - Sensibiliser et inciter à la mise en place de Mesures Agroenvironnementales (MAE) 3- Collectivités - Accompagner l'adaptation des pratiques horticoles des services techniques/espaces verts : développer la végétalisation avec des techniques limitant les besoins en arrosage - Etudier la pertinence de créer des zones tampons entre les stations d'épuration et le rejet dans les cours d'eau pour améliorer la qualité des eaux traitées - Renforcer le suivi des non conformités des installations d'assainissement non collectif et maintenir des aides financières existantes de la CCSL pour la réhabilitation des installations pour les ménages les plus modestes 4- Entreprises/industriels - Identifier les entreprises les plus consommatrices d'eau - Réalisation de diagnostics Eau visant à identifier des pistes d'améliorations pour optimiser leur gestion de l'Eau et maîtriser leur risque Inondation - Accompagnement technique (conseils sur les nouvelles techniques ou sur la mise en conformité des installations) et financier (montage de dossiers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau) et suivi des entreprises diagnostiquées porteuses de projets - Réaliser des défis « économie d'eau » entre entreprises
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Suivi des consommations d'eau des collectivités, des ménages et des professionnels
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Interpeller l'ensemble des consommateurs, changement de comportement
Planning prévisionnel	2023/2028
Budget estimatif	60 000 €

Fiche Action		3.2.3
Axe Stratégique	Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique	
Objectif stratégique	Optimiser la gestion de la ressource en eau	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Etudier la valorisation des eaux usées	
Pilote de l'action	CCSL (service assainissement)	
Partenaires	Prestataires privés (Suez, SAUR...), Syndicat d'eau potable Vignoble Grand-Lieu, ARS, Atlantic'eau, Agence de l'eau, chambre d'agriculture,	
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	La réutilisation des eaux usées (REUT) consiste en l'utilisation d'eaux usées traitées en fonction de l'usage avec des objectifs de valorisation et de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux. L'enjeu principal est de fournir une ressource alternative. La REUT se pose donc en trois étapes : - Récupération des eaux usées traitées, en sortie d'une STEP par exemple. - Traitement complémentaire de ces eaux usées, que l'on peut adapter aux usages. Il s'agit de se débarrasser des impuretés dangereuses et/ou toxiques. - Utiliser l'eau à nouveau en la réinjectant, ce qui accélérera le cycle local de l'eau. Cette réinjection peut être directe (usage immédiat) ou bien indirecte (l'eau recyclée repasse alors par le milieu naturel pour stockage ou affinage avant d'être à nouveau prélevée, ce qui est le cas par exemple de la recharge de nappes). - Inventaire du potentiel disponible des STEPS sur notre territoire, - Etudier la faisabilité technique, économique, environnementale et réglementaire en associant les services de l'Etat pour adapter et faciliter l'application de la réglementation aux usages - Etudier la faisabilité de la réutilisation lors des renouvellements des STEPS - Communiquer sur l'usage agricole de l'eau auprès des citoyens qui s'inquiètent de voir des canons à eau. Tout comme l'étude sur les retenues collinaires, il faudra avant tout : - Réaliser un état des lieux des exploitations les plus consommatrices d'eau et la pérennité de celles-ci - Sensibiliser et inciter sur les changements de pratiques : cultures moins consommatrices d'eau (sorgho, maïs), sondes pour optimiser la consommation, couverts en viticulture pour une meilleure rétention de l'eau...	
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de projets étudiés	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Réalisation étude pour positionnement politique	
Planning prévisionnel	2023/2025	
Budget estimatif	25 000 €	

Fiche Action		3.2.4
Axe Stratégique	Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique	
Objectif stratégique	Optimiser la gestion de la ressource en eau	

Intitulé	Description	
Nom de l'action	Étudier la mise en place de retenues collinaires afin de récupérer l'eau de pluie	
Action déjà engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle	
La ou les thématiques de cette action	Gestion quantitative de l'eau / Aménagement du territoire Artificialisation / Imperméabilisation des sols	
Intérêt pour le territoire	Lutter contre les inondations Préservation des ressources en eau pour les différents usages Préservation de la biodiversité	
Pilote de l'action	CCSL, SYLOA, EPTB	
Partenaires	Chambre d'agriculture, services de l'Etat SYLOA, EPTB, Agence de l'eau, DDTM, Fédération des maraîchers nantais.	
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Des études HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) ont été lancées à l'échelle des SAGE (Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux). Le territoire Sèvre et Loire dépend de deux SAGE : SAGE Estuaire de la Loire et SAGE Sèvre nantaise L'objectif de l'étude HMUC est de disposer de PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) à l'échelle d'unité hydrogéologiques (ou hydrologiques) cohérentes. L'objectif de ces PTGE est d'avoir une gestion équilibrée des ressources impliquant tous les usagers de l'eau d'un territoire, ceci afin de préserver la qualité des eaux et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, à anticiper le changement climatique et ses conséquences sur la ressource en eau et à s'y adapter, le tout dans un objectif de sobriété. Ces PTGE permettront de définir un programme d'action qui ouvrira droit à des financements de l'Etat. La création de retenues collinaires fait notamment partie des actions finançables. Les SAGE révisés n'interdiront pas les retenues collinaires mais celles-ci seront soumises à un certain nombre de contraintes détaillées dans le règlement des SAGE. La création de retenues engendrant des coûts élevés, il pourrait donc être pertinent d'attendre la mise en place de ces PTGE. - Analyser les informations fournies par l'étude HMUC des SAGE sur les impacts de la rétention sur le milieu - Réaliser un inventaire de la faisabilité et des secteurs potentiels (prise en compte des contraintes des milieux et des volumes prélevables en adéquation avec les SAGE). - Etudier la faisabilité technique, économique, réglementaire et environnementale des retenues collinaires envisageables. - Adapter les règlements d'urbanisme pour inciter à la récupération de l'eau et faciliter la création de retenues (lien avec le PLUI), en faisant attention à l'aspect esthétique des citernes. Tout comme l'étude sur la réutilisation des eaux usées traitées, il faudra avant tout : - Réaliser un état des lieux des exploitations les plus consommatrices d'eau et la pérennité de celles-ci - Sensibiliser et inciter sur les changements de pratiques : cultures moins consommatrices d'eau (sorgho, maïs), sondes pour optimiser la consommation, couverts en viticulture pour une meilleure rétention de l'eau...	
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de retenues Nombre d'exploitations agricoles desservies	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Récupérer l'eau de pluie sur l'ensemble des exploitations agricoles	

Fiche Action		3.3.1
Axe Stratégique	Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique	
Objectif stratégique	Intégrer l'adaptation dans l'aménagement du territoire	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Intégrer les enjeux Climat-Air-Energie dans le PLUI, notamment par l'application du ZAN
Pilote de l'action	CCSL et communes
Partenaires	AURAN – CEREMA – ADEME – CAUE – Sydela – DDTM, PLUREAL, etc... Partenaires institutionnels et filières (FIBOIS, CNPF, CPIE) Associations citoyennes et environnementales SCOT – AURAN-CEREMA-DDTM44 – ADEME Département, Pays de Blain Communauté et Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire (Lauréats AMI ZAN)
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	L'articulation entre PCAET et le PLUi est un enjeu fort pour la transition énergétique, climatique et écologique des territoires. Le PCAET est un document de stratégie et de planification qui définit des éléments de cadrage et d'action pour les secteurs qui structurent le territoire et sa forme urbaine et rurale. Il interagit nécessairement avec toutes les politiques publiques, et constitue un document intégrateur et charnière à l'interface du SCoT et du PLUi. En effet, il doit prendre en compte le SCoT et doit être pris en compte par le document d'urbanisme PLUi. L'intégration des enjeux climat/air/énergie dans le PLUI prépare le territoire aux défis de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci. Le PCAET de la CCSL souhaite se saisir de cette opportunité. 1) Etudier l'intégration des leviers climat/air/énergie de l'urbanisme sur le territoire Sèvre et Loire <u>Aménagement/gestion des ressources</u> - Sobriété des formes urbaines, centralité, compacité, renouvellement urbain - Préserver la ressource en eau, zones humides, trame bleue, gestions eaux pluviales - Protection foncier Naturel Agricole Forestier, trame verte et bleue, « puits carbone » - Nature en ville, eau, matériaux, risque inondation <u>Bâtiment</u> - Réhabilitation, objectifs, perf. Énergie-environnement (opération aménagement) - Construction neuve : éco-construction, bioclimatisme (confort hiver), performances thermiques et recours ENR - Bioclimatisme (confort été), végétalisation, retrait gonflement argiles, inondation <u>Energie renouvelable</u> - Conditionner l'urbanisation / performances énergétiques et environnementales - Production et stockage d'ENR, en tenant compte des risques liés au changement climatique - Préparer et adapter les réseaux de transport et distribution d'énergie - <u>Transport/mobilité</u> - Alternatives à la voiture particulière, transports collectif, modes actifs, intermodalité, multimodalité, nouvelles pratiques (autopartage, covoiturage...) - Agir sur l'aménagement pour limiter les déplacements, proximité transport collectif, mixité, numérique - Maîtriser et contrôler l'usage de la voiture en ville, stationnement, zones apaisées, véhicules « propres » - Réduire et optimiser le transport routier de marchandises 2) Mise en œuvre opérationnelle - Organisation d'ateliers de sensibilisation et de concertation des élus pour les familiariser aux leviers du PLUI et à définir une ambition collective - Organiser des temps d'échanges et de concertation avec les services, élus, habitants et partenaires (aménageurs, promoteurs, agences urbanistes, paysagistes, ...) pour discuter des modes constructifs de demain le plus acceptable (via les temps de concertation existant au sein du PLUi) - Décliner les leviers retenus dans les documents de planification : règlement, OAP (orientations d'aménagement et de programmation) thématique climat/air/énergie ou OAP sectorielle - Vulgarisation des règles du PLUI en vigueur via des documents de communication auprès de la population - Accompagner et former les agents du service urbanisme pour la mise en application des nouvelles règles 3) Mettre en œuvre la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans le cadre du PLUI La Loi Climat résilience du 22 août 2021 a fixé l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031. Etant en cours d'élaboration de son PLUI, la CCSL a souhaité étudier dès maintenant ce sujet et a été lauréate en 2021 d'un appel à manifestation d'intérêt « objectif ZAN ». L'ambition de l'AMI « Objectif ZAN » est d'accompagner l'ensemble des acteurs qui contribuent au développement de Territoires « Zéro Artificialisation nette » en participant à la montée en compétences par le retour d'expérience et en impulsant une dynamique territoriale autour de trajectoires ZAN inscrites dans la durée. - Effectuer un diagnostic de l'artificialisation / la consommation foncière, des potentiels urbanisables en zones urbaine et territorialiser les enjeux d'adaptation : projection îlots de chaleur, inondations, végétalisation, ... - Fixer des orientations en termes de limitation de la consommation foncière et de renaturation dans le cadre du PADD du PLUi

	- Définir une stratégie foncière visant à prioriser les projets en enveloppe urbaine - Traduire règlementairement dans le PLUi la déclinaison ZAN (règlement, OAP) - Décliner l'approche ZAN dans les opérations d'aménagement et accompagner les communes du territoire dans leurs projets : charte de l'aménagement durable, cahier de prescriptions environnementales, règlement de lotissement, promouvoir l'approche environnementale de l'urbanisme auprès des aménageurs (HQE), promouvoir les démarches éco-quartiers 2030, avoir recours à l'appui architecte/paysagiste/écologue - Mettre en œuvre des projets de renaturation et la stratégie foncière
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Suivi des PC et déclarations de travaux selon les prescriptions proposées Nombre d'ha artificialisé ou consommés Inventaire centralité des compensations (boisement, renaturation)
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Au moins une OAP Climat/air/énergie
Planning prévisionnel	2023/2025
Budget estimatif	30 000 €

Fiche Action		3.3.2
Axe Stratégique	Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique	
Objectif stratégique	Intégrer l'adaptation dans l'aménagement du territoire	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Proposer de la pédagogie sur la notion d'adaptation auprès de tous les acteurs du territoire
Pilote de l'action	CCSL
Partenaires	Communes, CPIE Loire Anjou, CAUE, Office Français de la Biodiversité (OFB), associations, écoles, SYLOA, EPTB Sèvre Nantaise, Département, etc...
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	L'adaptation des territoires au changement climatique est un des enjeux majeurs des politiques locales des prochaines années car même avec une politique d'atténuation forte, les températures augmenteront d'au moins 2°C d'ici 2 100 en France. Proposer de la pédagogie sur la notion d'adaptation permet de faire adhérer les acteurs du territoire en leur présentant les impacts réels et futurs du changement climatique ainsi que des solutions concrètes. Il sera intéressant d'associer les habitants aux réflexions sur les politiques publiques en leur donnant des clés de compréhension. - Identifier les acteurs clés à mobiliser - Vulgariser l'intérêt, les objectifs et les solutions via des plaquettes ou vidéos - Réaliser des animations type Fresque de la Ville, Fresque de la Biodiversité, Inventons nos vies, bas carbone - Intégrer la notion d'adaptation dans les événements existants des collectivités et partenaires institutionnels - Mobiliser le comité consultatif de citoyens mis en place dans le cadre du PLUI - Mettre en place des ateliers, actions de co-création avec les habitants (ex. Comment adapter mon jardin au changement climatique ?)... - Proposer un appel à projets pilotes pour initier des expérimentations test sur le territoire
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombres de personnes présentes sur les événements Nombre d'actions de communication et projets réalisés
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Un évènement et un projet pilote par acteur : Habitants, scolaires, agriculteurs, entreprises, élus
Planning prévisionnel	2026/2028
Budget estimatif	30 000 €

Fiche Action		3.4.1
Axe Stratégique	Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique	
Objectif stratégique	Intégrer la biodiversité dans les politiques publiques	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Etudier l'adhésion au dispositif « Territoire engagé pour la nature (TEN) »	
Pilote de l'action	CCSL – communes	
Partenaires	Office Français de la Biodiversité (OFB), Région, Département, Agence de l'eau Loire Bretagne	
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	La biodiversité et les écosystèmes nous aident à nous adapter au changement climatique et à limiter ses effets. Ils participent donc de manière indispensable à notre lutte contre le réchauffement planétaire. Travailler avec la nature, et non contre elle, apporte de multiples bienfaits, y compris pour la préservation du climat. Parallèlement, le changement climatique affecte les systèmes naturels. L'appauvrissement continu de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes réduit la capacité de ces derniers à fournir des services essentiels, au point que nous risquons d'atteindre des seuils d'irréversibilité. En protégeant la nature et en restaurant les écosystèmes, nous réduisons leur vulnérabilité et augmentons leur résilience. La protection et la réhabilitation de la nature constituent des alliés majeurs et peu coûteux pour lutter contre le changement climatique. Le changement climatique nuit à la biodiversité, et il s'accélérera davantage si la diversité biologique et les écosystèmes ne sont pas protégés efficacement. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a reconnu l'objectif de mettre fin à la perte nette de biodiversité. Le dispositif « Territoires engagés pour la nature » est le volet « collectivités locales » du dispositif d'engagement au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et des Stratégies régionales de la biodiversité (SRB) déclinées localement par les Régions et leurs partenaires. Ces stratégies visent à rassembler les forces vives autour d'une ambition partagée, qui conjugue préservation de la biodiversité et développement des territoires. Afin de faire émerger, reconnaître et valoriser un plan d'actions en faveur de la biodiversité, la CCSL souhaite ainsi étudier l'adhésion au dispositif « Territoires engagés pour la nature ». 1- Rôle d'un « Territoire engagé pour la nature » – Intégrer systématiquement la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.) – Mobiliser les acteurs d'un territoire en proposant des projets en partenariat avec des associations, acteurs économiques, etc. – Agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées (fauche tardive en bord de route, critères environnementaux dans les achats publics, objectif zéro phyto pour les espaces verts, etc.) – Sensibiliser pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et partager avec les citoyens et les acteurs locaux des priorités claires – Inspirer et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques 2- Bénéfices de reconnaissance du territoire – Accompagnement par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux – Renforcement des connaissances (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc. ; – Aide à la recherche de financement – Visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ; – Accès au « club des engagés » pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies. Dans un premier temps, la CCSL pourrait s'appuyer sur les atlas de biodiversité réalisées par certaines communes et pourquoi pas réfléchir à la mise en place d'un atlas intercommunal. Dans le cadre du dispositif TEN, il peut être étudié le recrutement d'un chargé de mission biodiversité qui permettra cette intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et accompagner la CCSL dans les démarches ERC (Eviter, Réduire, Compenser) notamment sur la partie « compensation ».	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Adhésion au dispositif pour officialiser une politique biodiversité	
Planning prévisionnel	2023/2025	
Budget estimatif	25 000 €	

4

10 FICHES ACTIONS

Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique

4.1.1 Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial

4.2.1 Accompagner la mise en œuvre de projets inter-entreprises autour de l'économie circulaire et de la transition écologique

4.2.2 Sensibiliser les acteurs privés à diminuer la pollution lumineuse

4.3.1 Mettre en place des critères pour une commande publique durable et responsable

4.4.1 Définir et mettre en place un plan local de prévention des déchets

4.4.2 Etudier le maillage d'un réseau réemploi sur le territoire

4.4.3 Inciter au compostage des déchets alimentaires

4.4.4 Diversifier les pratiques de gestion des déchets verts

4.5.1 Organiser des défis et sensibiliser citoyens, scolaires et familles

4.5.2 Créer un annuaire des acteurs de la consommation responsable

Fiche Action		4.1.1
Axe Stratégique	Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique	
Objectif stratégique	Favoriser les circuits courts et locaux pour soutenir l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Mettre un en place un Projet Alimentaire Territorial	
Pilote de l'action	CCSL	
Partenaires	Chambre d'agriculture, AURAN, Chambre des métiers...	
Traduction opérationnelle de l'action	Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires et visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs afin de développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. En 2021, la CCSL a été lauréate d'un appel à projet national sur l'élaboration d'un PAT. Une chargée de mission agriculture/alimentation a été recrutée au 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 2 ans 1- Réalisation d'un diagnostic Identification et rencontre des acteurs de l'alimentation du territoire afin de faire un état des lieux et d'identifier les besoins : • <u>Producteurs</u> : s'appuyer sur les données du diagnostic de la chambre d'agriculture réalisée dans le cadre du PLUi en 2021 • <u>Transformateurs</u> : signature d'une convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat • <u>Distributeurs</u> : rencontre des distributeurs par charge d'approvisionnement alimentaire par la chargée de mission PAT • <u>Communes</u> : initiatives et points relatifs à la restauration collective • <u>Consommateurs</u> : diffusion d'un questionnaire grand public 2- Elaboration d'un plan d'action Organiser des ateliers de concertation avec les acteurs de l'alimentation et les élus pour identifier les actions possibles en s'appuyant sur les 6 piliers du PAT • Economie alimentaire • Nutrition santé : Sensibilisation • Culture et gastronomie • Accessibilité sociale • Urbanisme et aménagement du territoire • Environnement 3- Mise en application du plan d'action et des outils de suivi	
Mesure d'impact	Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs	(les résultats à atteindre en 6 ans)	
Planning prévisionnel	Action engagée depuis septembre 2021	
Budget estimatif	35 000 € pour l'élaboration (reste à charge) 80 000 € pour le déploiement des actions sur 2023/2028	

Fiche Action 4.2.1	
Axe Stratégique	Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique
Objectif stratégique	Accompagner les entreprises et les agriculteurs vers des pratiques plus durables

Intitulé	Description
Nom de l'action	Accompagner la mise en œuvre de projets inter-entreprises autour de l'économie circulaire et de la transition écologique
Pilote de l'action	CCSL (développement économique)
Partenaires	Associations (ex : SEMES), Réseau d'entreprises, Syndicats professionnels (Fédération du bâtiment, CAPEB...), Chambres Consulaires...
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	La mise en œuvre de projets inter-entreprises autour de l'économie circulaire et de la transition écologique s'appelle l'écologie industrielle et territoriale (EIT). L'EIT est un levier pour mobiliser les acteurs économiques en faveur de la transition écologique. Dans cette perspective, la CCSL souhaite ✓ Accompagner et faciliter les initiatives ✓ Créer du lien et mobiliser sur les premiers projets collectifs ✓ Aider à la mise en place de filière sur le territoire Afin de mettre en œuvre une démarche d'EIT pérenne il est nécessaire d'ancrer la transition écologique dans les pratiques des entreprises. Le modèle ci-dessous sera privilégié : - Organiser des ateliers thématiques (Déchets, RSE, éco-conception, économie de la fonctionnalités, énergie...) afin d'identifier des entreprises déjà engagées et valoriser leurs pratiques. Différents partenariats seront étudiés pour l'animation de ces ateliers en fonction des thématiques. - Mettre en place un partenariat avec la Chambre de commerces et d'industries pour la réalisation de diagnostics des flux d'entreprises sur une zone d'activité « test » : ✓ Matières premières utilisées ✓ Production (quantité, qualité, ...) ✓ Déchets (tonnage, typologie...) ✓ Ressources matériels (types, fréquence d'utilisation...) ✓ Espaces d'entreprise (salle de réunion, bureau, disponibilité, ...) - Consolider et identifier les synergies pouvant être mise en œuvre à l'échelle de la zone. Présenter les résultats et identifier les synergies prioritaires à développer (déchets, énergie, formation, mobilité...) en concertation avec les entreprises. - Organiser des ateliers inter-entreprises portants sur les sujets choisis afin de définir les modalités de mise en œuvre des synergies. - Mettre en œuvre les synergies et mobiliser une dynamique locale - Communiquer sur les résultats à l'échelle du territoire pour décliner la démarche (étape 2,3,4 et 5) à d'autres zones d'activités. L'idée étant de développer une base de données internes des flux d'entreprises pour multiplier les synergies sur le territoire. - Les différents diagnostics de flux et la mise en œuvre de synergies (ou la valorisation de synergies existantes) à l'échelle de la CCSL permettront notamment de créer les conditions favorables à : . L'implantation d'espaces de travail mutualisés (Tiers-lieu, coworking, pépinières d'entreprises, Fablab...) . L'émergence et le développement de filières complètes
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Tonnage de déchets/matériaux réemployés Nombre de synergies
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Au moins 15 synergies mises en œuvre Réalisation d'au moins 5 ateliers inter-entreprises
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022
Budget estimatif Sur 6 ans	40 000 €

Fiche Action

4.2.2

Axe Stratégique	Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique
Objectif stratégique	Accompagner les entreprises et les agriculteurs vers des pratiques plus durables

Intitulé	Description
Nom de l'action	Sensibiliser pour diminuer la pollution lumineuse
Pilote de l'action	Communes et CCSL
Partenaires	Associations (exemple Bretagne vivante), particuliers, entreprises
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	On parle de pollution lumineuse lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. Ainsi, à la tombée de la nuit, d'innombrables sources de lumières artificielles (éclairage urbains, enseignes publicitaires, vitrines de magasins, bureaux allumés en permanence...) prennent le relais du soleil dans les centres urbains jusqu'au plus petit village. La pollution lumineuse est une forme de pollution assez peu évoquée car à priori peu néfaste pour la santé lorsqu'on la compare aux pollutions plus classiques, mais pourtant celle-ci n'est pas sans conséquences sur le vivant et peut-être facilement réduite. – Identifier les corridors nocturnes à préserver de la pollution lumineuse – Réaliser un sondage auprès des entreprises et des acteurs du territoire sur les besoins d'éclairage – Définir la durée, la quantité et l'intensité de l'éclairage dans les zones stratégiques – Etudier la mise en place d'une trame noire sur le territoire de la CCSL, via le PLUI – Sensibiliser les acteurs économiques et les communes sur l'intérêt de diminuer l'éclairage des façades lumineuses le soir – Sensibiliser les communes au label « Villes et Villages étoilés » – Communication grand public
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'entreprises sensibilisées
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Réaliser 3 ateliers de sensibilisations Etudier l'intérêt d'une trame noire
Planning prévisionnel	2023/2028
Budget estimatif Sur 6 ans	5 000 €

Fiche Action		4.3.1
Axe Stratégique	Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique	
Objectif stratégique	Développer une commande publique durable	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Mettre en place des critères pour une commande publique durable et responsable
Pilote de l'action	CCSL et communes
Partenaires	RESECO, CRESS...
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	La CCSL souhaite s'engager dans une commande publique durable et mettre en application : - Le Décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées - La loi Climat résilience de 2021 qui inclut plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique En 2021, la CCSL a adhéré à RESECO en 2021 (explications), Cela permet pour les services de réaliser une veille technique et réglementaire et d'échanger avec d'autres collectivités. - Etat des lieux sur la commande publique auprès des communes du territoire (intégration des achats responsables : degrés de connaissance, prise en compte dans les achats et les marchés... ?) - Sensibilisation des élus de la commission finances et du bureau communautaire pour mettre en place une ligne de conduite globale (implications, parts des critères liés au développement durable dans l'étude des offres techniques...) - Définir une stratégie politique générale afin de maintenir une autonomie de fonctionnement et permettant aux services concernés de légitimer leurs actions - Création d'un document de référence par typologie d'instruments juridiques et par familles d'achat (ex : maintenance bâtiments, informatique, fournitures administratives, entretien, communication...) - Sensibilisation et formation des services communaux et communautaires - Former chaque service CCSL sur l'utilisation de la base de données de RESECO - Entretien systématique entre le service marché et le service concerné par l'achat pour la définition du besoin, pour et définir des clauses et critères environnementaux et sociaux - Proposer une formation des acteurs économiques du territoire pour répondre aux marchés publics et s'adapter aux nouvelles exigences environnementales et sociales de la commande publique
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de marchés avec critères réemploi, réutilisation, environnement, insertion sociale Nombre d'heures de travail d'insertion dont celles avec les entreprises de l'ESS Nombre d'agents sensibilisés et formés Nombre d'entreprises formées
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Miser sur 90% des marchés publics sur le territoire de la CCSL qui intègrent des critères environnementaux et/ou sociaux d'ici 2025
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022
Budget estimatif	6 000 € + Travail interne important

Fiche Action		4.4.1
Axe Stratégique	Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique	
Objectif stratégique	Réduire et valoriser localement nos déchets	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Définir et mettre en place un plan local de prévention des déchets
Pilote de l'action	Service déchets de la CCSL
Partenaires	ADEME, associations locales...
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	L'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement. La loi de Transition Energétique de 2015 a donné priorité à la prévention des déchets, qui prévaut ainsi sur tous les autres modes de gestion. Enfin, le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux PLPDMA en précise le contenu et les modalités d'élaboration. La mise en œuvre de ce plan se fera en 2 temps : - Réalisation d'un diagnostic de territoire pour la formalisation du PLPDMA - Rédaction d'un plan d'action hiérarchisé en fonction des priorités et adapté aux spécificités du territoire. L'objectif étant de promouvoir les comportements en faveur de la prévention des déchets. Les actions prioritaires identifiées sont les suivantes : - Construction d'un catalogue de sensibilisation des scolaires sur la prévention des déchets - Organisation de défis foyer zéro déchet - Sensibilisation des habitants à la location de couches lavables (avec proposition d'un contrat subventionné à hauteur de 45 € par la CCSL) - Organisation d'animation de sensibilisation « jardinage au naturel » - Promotion du réemploi à travers les partenariats entre la déchèterie et les associations du territoire - Réalisation d'une communication ciblée et de proximité vers les plus gros producteurs de déchets (ménages et professionnels). Via le recrutement d'un jeune en service civique. Etc...
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Evolution des tonnages de déchets collectés
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Délibération sur la PLPDMA (objectif de labélisation économie circulaire) Baisse d'au moins 10% la production de déchets
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022
Budget estimatif Sur 6 ans	60 000 €

Fiche Action		4.4.2
Axe Stratégique	Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique	
Objectif stratégique	Réduire et valoriser localement nos déchets	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Etudier le maillage d'un réseau réemploi sur le territoire
Pilote de l'action	CCSL
Partenaires	Patmouille, CRESS, SEMES, PLURI L, Repair café du vignoble nantais, Mon repair shop, l'outil en main, Envie 44 ... Comité Leader, Ademe
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	La CCSL a décidé de lancer une étude de faisabilité d'un réseau réemploi sur le territoire, en collaboration avec PATMOUILLE. L'étude portera sur le contenu des activités à développer et sur des scénarios de maillage possible. <u>Activités étudiées :</u> - Développement de la vente d'équipements et biens ménagers (écocyclerie classique) - Vente de matériaux et d'outillages (matériauthèque) - Réparation d'équipements - Location d'équipements (bricothèque) - Atelier pédagogique et collaboratif autour de l'économie circulaire et de la réparation pour le public et pour des animations scolaires <u>Etude de scénarios de maillage :</u> - Optimisation et diversification de la recyclerie existante de Vallet - Implantation d'un nouveau site au nord du territoire - Multisites avec activités différentes - Site central avec points de vente - Etc... Planning de l'étude : juillet 2022 – janvier 2023 Un comité de suivi a été mis en place <u>Contenu de l'étude :</u> 1) <u>Diagnostic territorial</u> - Etude des gisements - Etude des exutoires réemploi (enquête prévue auprès des usagers en déchèterie et auprès de quelques entreprises) - Etude et rencontre des acteurs locaux 2) <u>Etude de faisabilité</u> - Aspects techniques (organisation de la collecte, détermination des caractéristiques d'implantation du réseau, recherche de sites potentiels sur le territoire) - Aspects humains - Aspects juridiques - Aspects financiers - Aspects territoriaux Selon les scénarios proposés par l'étude, un positionnement politique est à prévoir en 2023 sur la mise en place d'un réseau réemploi.
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Structuration d'un réseau remploi avec idéalement implantation d'au moins un nouveau site dédié au nord du territoire
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022
Budget estimatif	6 000 €

Fiche Action		4.4.3
Axe Stratégique	Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique	
Objectif stratégique	Réduire et valoriser localement nos déchets	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Inciter au compostage des déchets alimentaires	
Pilote de l'action	CCSL/VALOR 3E	
Partenaires	Compost in Situ, Les Alchimistes, SUEZ, SEMES, ESAT les Iris, Axibio, COMPOST TRI, chambre d'agriculture	
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	La CCSL exerce la compétence collecte et traitement des déchets et réalise notamment une collecte des ordures ménagères en porte à porte et possède deux déchèteries. De 2011 à 2021, la CCSL a distribué gratuitement des composteurs aux usagers. Près de 40% des foyers sont équipés. Depuis 2021, la CCSL a arrêté cette distribution gratuite et attribue désormais une subvention de 25€ pour l'achat d'un composteur. Malgré cela, encore 36% de matière organique (dont 10% de gaspillage alimentaire) et sont présents dans les ordures ménagères (caractérisation janvier 2020) Face à l'obligation de tri à la source des biodéchets au 31/12/2023, des solutions sont à étudier, collaboration avec Valor 3^E, syndicat de traitement des déchets comprenant 4 EPCI. - Réalisation d'un diagnostic (échelle Valor 3^E) - Etat des lieux des pratiques, des partenaires et des outils par territoire - Estimation du gisement des producteurs professionnels (restauration collective, métiers de bouche, restaurants...) - Rencontre des partenaires - Identification du maillage détaillé des sites de traitement - Enquête auprès des ménages pour identifier les freins et attentes sur la pratique du compostage - Etude et déploiement de solutions les plus pertinentes pour le territoire CCSL - Etude technico-économique relative au développement au compostage partagé ainsi qu'à une collecte séparée en porte à porte et en apport volontaire - Etude de pertinence par cible (habitat individuel, habitat collectif, professionnels) - Proposition d'hypothèses et scénarios - Déploiement des solutions retenues - Facilitation d'implantation d'exutoires locaux (plateforme de compostage) - Sensibilisation du grand public sur le tri à la source et sur le gaspillage alimentaire	
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	<u>Biodéchets alimentaires</u> Nombre de composteurs subventionnés Tonnages collectés par les partenaires Nombre de gros producteurs sensibilisés Nombre de gros producteurs ayant souscrits un contrat Suivi des tonnages d'ordures ménagères	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	95 % de tri à la source des biodéchets (loi AGEC)	
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022	
Budget estimatif	A définir selon les modalités supplémentaires de collecte à déployer	

Fiche Action		4.4.4
Axe Stratégique	Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique	
Objectif stratégique	Réduire et valoriser localement nos déchets	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Diversifier les pratiques de gestion des déchets verts	
Pilote de l'action	CCSL/VALOR 3E	
Partenaires	Compost in Situ, Les Alchimistes, SUEZ, SEMES, ESAT les Iris, Axibio, COMPOST TRI, chambre d'agricultures	
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Les tonnages de déchets verts déposés en déchèterie ne cessent d'augmenter. Et si on favorisait leur retour au sol au plus près de leur lieu d'implantation afin de réduire leur transport ? 3. Sensibilisation générale du grand public - Réalisation d'un guide pratique sur les pratiques alternatives (paillage, mulching, broyage...) et jardinage au naturel - Sensibilisation en déchèterie et remise du guide - Sensibilisation des services techniques pour stocker et broyer régulièrement les déchets verts municipaux 4. Réalisation d'études de faisabilité technico-économiques - Réalisation d'opérations itinérantes de broyage sur les communes avec reprise du broyat par les usagers - Acquisition de broyeurs électriques individuels et mise à disposition des usagers - Création d'un service de broyage à domicile 5. Réflexion d'une politique de subvention à accorder aux ménages - Acquisition de broyeur individuel - Arrachage de haies invasives type thuyas - Replantation d'espèces locales nécessitant moins d'entretien	
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Déchets verts Nombre d'usagers sensibilisés en déchèterie Indicateurs selon services et politique de subvention retenues : nombre de broyeurs prêtés, nombre de broyage à domicile réalisé, nombre de subventions accordées...	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Diminution d'au moins 10% des tonnages de déchets verts déposés en déchèterie	
Planning prévisionnel	2023/2025	
Budget estimatif	100 000 €	

Fiche Action		4.5.1
Axe Stratégique	Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique	
Objectif stratégique	Adopter un comportement et une consommation plus responsable	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Organiser des défis et sensibiliser citoyens, scolaires et familles	
Pilote de l'action	CCSL	
Partenaires	Alisée, GAB 44, Ecopôle, LIAMM, les effets papillons, Pluri'L... Associations locales, EcoCo2, Education Nationale, Ecoles, Collèges, Lycées, communes	
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	I- Organiser des défis Mettre en place trois types de défis familles sur les thématiques suivantes : zéro déchet, énergie et alimentation positive (à raison d'une thématique par an) – Identifier des défis simples et fixer des objectifs atteignables – Sensibilisation / information grand public (presse municipale, école, liaison enfant-parent, site internet, réunions publiques) – Trouver des familles volontaires, appel à candidature – Accompagner avec des challenges, des boîtes à outils, des relevés des consommations dans les foyers – Organiser des rencontres et des ateliers pratiques entre les foyers engagés – Indiquer des axes d'amélioration et des retours d'expérience – Diffuser les actions finales et communiquer sur les résultats à l'échelle du territoire. – Evaluer le dispositif au terme de chaque défi (questionnaire de satisfaction) Coût moyen entre 5 000 et 10 000 €/défi	
	II- Mener des opérations de sensibilisation auprès des scolaires 1) <u>Construire et rédiger un catalogue d'animations scolaires sur toutes les thématiques de l'économie circulaire</u> – Solliciter les coordinateurs jeunesse de chaque commune pour co-construire des animations en fonction des besoins et attentes de chaque école du territoire. – Trouver un partenaire local ou réflexion de gestion en interne – Passer une convention entre l'association et la CCSL le cas échéant – Mettre en œuvre les animations sur les périodes scolaires – Evaluer auprès des enseignants et des associations qui interviennent, l'impact des interventions et ajuster l'offre selon les remarques 2) <u>Mise à jour du catalogue d'animations scolaires avec le programme Watty sur les thématiques réchauffement climatique, transition écologique et énergétique</u> ➤ Contractualiser avec EcoCO2 pour la mise en place du programme « Watty à l'école ». – Visite technique de l'école – Définir un plan d'actions pédagogiques – Mise en œuvre des 3 animations Watty – Mise en pratique des éco-gestes à la maison appris en classe – Temps de clôture collectif ➤ Evaluer auprès des enseignants et des associations qui interviennent, l'impact des interventions et ajuster l'offre selon les remarques	
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de ménages impliqués dans les défis Nombre de défis mis en place Mesures de l'impact via des questionnaires de satisfaction et mesures Nombre d'élèves sensibilisés	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Mobiliser au moins 30 ménages par défi Lancer un nouveau défi par an Objectif de 40 à 50 classes de sensibilisées par an 1 sujet supplémentaire d'intervention au bout de 2 ans d'intervention dans les établissements scolaires	
Planning prévisionnel	Action déjà engagée sur la thématique déchets	
Budget estimatif Sur 6 ans	120 000 €	

Fiche Action		4.5.2
Axe Stratégique	Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique	
Objectif stratégique	Adopter un comportement et une consommation plus responsable	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Créer un annuaire des acteurs de la consommation responsable
Pilote de l'action	CCSL
Partenaires	Associations (producteurs locaux, de sensibilisation à la consommation responsable, répar caf��...), commer��ants, entreprises de la r��paration, Chambres consulaires (CMA, CCI), CRESS
Traduction op��rationnelle de l'action Toutes les ��tapes chronologiques de sa mise en ��uvre	La consommation responsable implique de favoriser des produits plus ��thiques et ��cologiques qui pr��servent les ressources naturelles (impact environnemental positif) dans leur conception et dans leur utilisation. La consommation responsable doit conduire les habitants �� effectuer leurs choix en prenant en compte les impacts environnementaux �� toutes les ��tapes du cycle de vie du produit (biens ou service). La cr��ation d'un annuaire permettra de faciliter ces choix sur le territoire. ➤ Identifier en groupe de travail des cat��gories et des crit��res de s��lection des acteurs. Exemples de cat��gories : Alimentation, Textile/mode, R��paration, Equipement de la maison, Tourisme, Vie quotidienne... Exemples de crit��res de s��lection : commerce vrac, boutique de seconde main.... ➤ R��aliser un ��tat des lieux des acteurs du territoire r��pondant aux crit��res et appartenant aux cat��gories identifi��es. Pour cela, diff��rents outils sont disponibles notamment : - L'��tat des lieux des acteurs de l'innovation soci��tale r��alis�� par le Pays du vignoble Nantais - La base de donn��es des entreprises du territoire (AGDE) du service d��veloppement ��conomique. Cet outil permet notamment de classer les entreprises par code NAF / code activit��. - La base de donn��es du service d��chets - Les bases de donn��es de la chambre des m��tiers, de la chambre de commerces via la convention de mise �� disposition de donn��es d'entreprises sign��e avec le service d��veloppement ��conomique. - La base de donn��es de la chambre r��gionale de l'��conomie sociale et solidaire - Les r��f��rencements d'acteurs d��j effectu��s par la chambre des m��tiers via leurs dispositifs ��co-d��fis et r��par'acteurs - L'annuaire en ligne des acteurs de la r��paration construit par l'ADEME et compl��t�� en interne. ➤ Lancer un « appel �� candidature » pour int��grer l'annuaire et obtenir l'accord des acteurs ��conomiques ➤ Cr��er une carte interactive et ��tablir une fiche d'identit�� par acteurs �� mettre �� disposition sur le site internet de la CCSL et des communes ➤ Communiquer largement aupr��s des habitants et des entreprises ➤ Mise �� jour annuelle de l'annuaire et proposition d'am��lioration
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et ��valuation	Nombre d'entreprises r��f��renc��s Fr��quentation et utilisation de la plateforme
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les r��sultats �� atteindre en 6 ans)	500 r��f��rencements Aider les habitants �� modifier leurs habitudes de consommation (plus responsable et locale)
Planning pr��visionnel	2023/2025
Budget estimatif Sur 6 ans	3 000 �� + travail interne

5

7 FICHES ACTIONS

Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales

5.1.1 Développer les réseaux de chaleur

5.1.2 Développer les projets solaires au sol et l'agrivoltaïsme

5.1.3 Inscrire le développement EnR au sein du PLUi

5.2.1 Accompagner les initiatives citoyennes de production d'énergies renouvelables

5.3.1 Favoriser l'émergence de projets d'autoconsommation collective

5.4.1 Faciliter le développement du solaire (photovoltaïque et solaire thermique) sur toitures et ombrières grâce au cadastre solaire

5.5.1 Etudier la mise en œuvre d'une filière bois énergie sur le territoire

Fiche Action		5.1.1
Axe Stratégique	Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales	
Objectif stratégique	Etablir une planification stratégique des énergies renouvelables pour massifier son extension	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Etudier l'opportunité et la faisabilité de développer des réseaux de chaleur sur l'ensemble du territoire
Pilote de l'action	Communes + CCSL
Partenaires	CEP (SYDELA), FiBois Pays de la Loire, ADEME, CEREMA, Civam 44
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur, et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire. – Bilan des projets, études ou notes d'opportunité déjà réalisées sur le territoire, et mise à jour si besoin (par exemple sur Le Loroux-Botttereau) – Etat des lieux des zones potentielles de développement de réseaux techniques ou de vente de chaleur (au moins 2 bâtiments fortement consommateurs à proximité, jusqu'à 20 bâtiments ou plus, privés ou publics) – Opportunité d'un projet selon la densité de chaleur et les programmes de travaux des bâtiments concernés ou des voiries – Etudes de faisabilité par des bureaux d'études spécialistes selon les conclusions de l'opportunité, soutien financier à 70% par l'ADEME <u>Proposition</u> : mise en place d'un fonds de concours de la CCSL pour les études (10% d'aide supplémentaire par exemple, partage du reste à charge avec les communes, voire prise en charge totale de l'ensemble des études dans une démarche groupée et mutualisée). – Organisation de visites de chaufferies, conférences ou webinaires sur les points spécifiques aux projets de réseaux de chaleur (ressource en bois, qualité de l'air, économie des projets, etc...) – Pour les projets qui sont engagés, lancement des marchés de travaux et AMO
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de réseaux de chaleur étudiés
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Etudier la faisabilité opérationnelle d'au moins 2 réseaux de chaleur Impact GES : pour une consommation d'environ 2000MWh pour les 2 réseaux, on obtient une économie de 230teqCO ₂ /an
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2022
Budget estimatif Sur 6 ans	Mission intégrée dans le service de conseil en énergie partagée

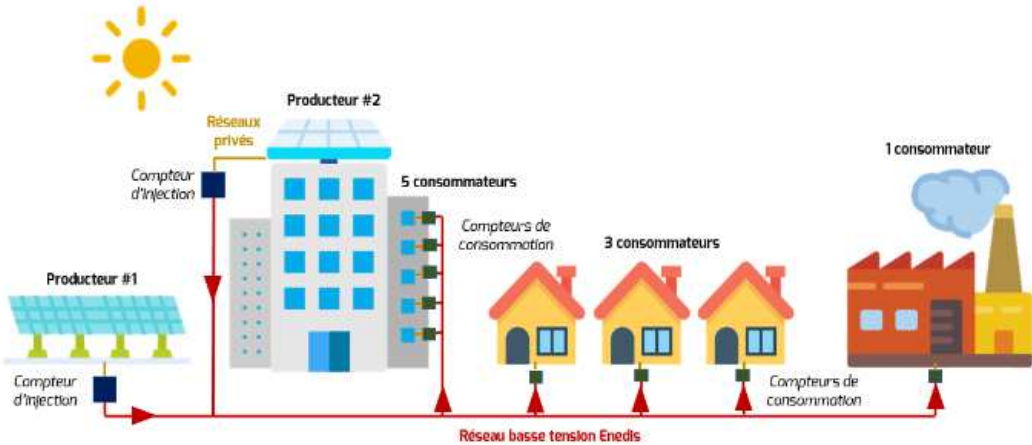
Fiche Action		5.1.2
Axe Stratégique	Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales	
Objectif stratégique	Etablir une planification stratégique des énergies renouvelables pour massifier son extension	

Intitulé	Description					
Nom de l'action	Développer les projets solaires au sol et l'agrivoltaïsme					
Action déjà engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle					
La ou les thématiques de cette action	Energies renouvelables, Indépendance énergétique Photovoltaïque					
Intérêt pour le territoire	Produire localement de l'électricité verte					
Pilote de l'action	CCSL					
Partenaires	SYDELA, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, communes					
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	1) Définir et faciliter les conditions d'implantation de centrales solaires – Exploitation de l'outil fourni par la DDTM et le SYDELA concernant le recensement de sites potentiels – Vérification par les services pour confirmer leur potentialité au regard de prescriptions diverses (PLU, Zone inondables, bois classé...) – Rencontre avec l'antenne locale de la chambre d'agriculture locale pour étudier spécifiquement les sites identifiés en zone agricole – Sensibilisation des élus et concertation avec les communes sur le maintien en site potentiel – Inscription des sites potentiels retenus dans le PLUI (en lien avec l'action 5.1.2) – Etudier l'éventuelle prise de compétence « Production d'énergies renouvelables » par la CCSL ou maintien de la compétence par les communes – Définir les modalités de réalisation d'une centrale solaire au sol, notamment les modes de gouvernance (réalisation d'un AMI, création d'une SAS Territoriale...)					
	2) Soutenir le développement de l'agrivoltaïsme L'agrivoltaïsme recouvre les installations qui permettent de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale en permettant une coexistence sur un même espace. Ces projets sont reconnus comme complémentaires à une activité agricole et permettent de conserver la destination agricole du foncier. Ces projets sont possibles sur plusieurs types de surfaces agricoles : installations au sol complémentaires à une activité d'élevage ou sur des cultures pérennes, serres photovoltaïques, ombrière photovoltaïques en aviculture... En partenariat avec l'antenne locale de la chambre d'agriculture, la CCSL souhaite soutenir l'expérimentation d'un site agri-solaire au sol (en viticulture ou arboriculture ou serres) visant à éprouver les synergies de fonctionnement entre une production agricole et une production d'énergie, à capitaliser des références sur les évolutions – adaptations de pratiques agricoles. – Sensibilisation des élus sur le sujet et échanges sur une « doctrine locale » pouvant être déclinée dans le PLUI – Sensibilisation des agriculteurs pour trouver un porteur de projet – Soutien et communication positive du projet					
Calendrier des étapes (en reprenant la traduction opérationnelle ci-dessus)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
		Définir et faciliter les conditions d'implantation de centrales solaires	Suivre la mise en place des projets			
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de projets Puissance PV installée au sol (MW).					
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	▪ Objectifs qualitatifs : réalisation de la démarche décrite, obtention de la liste des projets à mener (incluant les modes de gouvernance) ▪ Objectifs quantitatifs : non quantifiables à date. Ces objectifs pourront être complétés à la fin de la démarche d'analyse					

Fiche Action		5.1.3
Axe Stratégique	Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales	
Objectif stratégique	Etablir une planification stratégique des énergies renouvelables pour massifier son extension	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Inscrire le développement des Energies renouvelables (ENR) au sein du PLUi
Pilote de l'action	CCSL (services planification/urbanisme/transition écologique)
Partenaires	AURAN – CEREMA – PLUREAL - SYDELA
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	– Consolider les démarches d'analyses des potentiels EnR permettant d'identifier et de localisations les sites potentiels (action PV Sol / agriV, Chaleur renouvelable, solaire thermique...) – Mobiliser les services responsables de la rédaction du PLUi sur le sujet des EnR et en particulier du photovoltaïque par le biais d'un atelier de réflexion spécifique avec les services, élus et professionnels et le Bureau d'études en charge de l'élaboration du PLUi (PLUREAL) pour intégrer les ENR dans l'urbanisme de demain – Consolider les prescriptions proposées avec les directions et services – Sensibiliser les élus aux leviers techniques, juridiques et financiers permettant le développement des EnR sur le territoire – Faire valider politiquement les prescriptions prises – Traduire les orientations proposées dans le droit local via leur insertion dans les documents de planification ; écrire une OAP thématique Climat Air Energie et la transcrire dans les OAP sectorielles – Former les services instructeurs aux enjeux EnR et à la mise en œuvre – Intégrer les EnR dans le zonage – Suivre la mise en œuvre du PLUi sur ces volets EnR – Faire les premières réalisations concrètes et évaluer le degré de satisfaction des habitants
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de permis de construire intégrant des EnR Nombre et type de projets sur bâti et au sol
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Réalisation d'une OAP Climat-énergie-ENR
Planning prévisionnel	2023/2025
Budget estimatif Sur 6 ans	10 000 €

Fiche Action		5.2.1
Axe Stratégique	Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales	
Objectif stratégique	Permettre la participation citoyenne au développement des Energies locales	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Accompagner les initiatives citoyennes sur la production d'énergies renouvelables	
Pilote de l'action	CCSL	
Partenaires	RECIT - Communes – SYDELA- ENERCOOP- COWATT - ADEME	
Traduction opérationnelle de l'action	Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	
Mesure d'impact	Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs	(les résultats à atteindre en 6 ans)	
Planning prévisionnel	2023/2028	
Budget estimatif Sur 6 ans	20 000 €	

Fiche Action		5.3.1
Axe Stratégique	Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales	
Objectif stratégique	Promouvoir l'autoconsommation collective	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Favoriser l'émergence de projets d'autoconsommation collective	
Pilote de l'action	CCSL et communes	
Partenaires	RECIT – Chambre d'agriculture – ATLANSUN – ENEDIS - SYDELA	
Traduction opérationnelle de l'action	L'autoconsommation collective permet à un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs, proches géographiquement, de se regrouper au sein d'une personne morale, pour organiser la consommation de l'électricité d'origine photovoltaïque produite. Il s'agit donc d'un modèle de circuit court de l'énergie. – Sensibilisation des élus sur l'intérêt de l'autoconsommation collective. Des retours d'expériences locaux existent : Le bois Cesbron (SYDELA), Machecoul avec Intersport, Vigneux de Bretagne avec un partage d'électricité avec l'EPCI – Identifier les zones à enjeux selon le cadre juridique et le potentiel production/consommation : zone d'activité, exploitations agricoles, logement HLM, La priorité peut être donnée aux bâtiments publics comme producteurs et/ou consommateurs d'énergie. – En fonction, des zones identifiées, conventionner avec des partenaires spécialisés qui fédèrent les porteurs de projets et accompagnent à la mise en œuvre de production d'énergie renouvelable (ex. Cowatt/RECIT pour des projets avec du financement citoyen, SYDELA & SEM pour des projets avec du tertiaire public/privé...) – S'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage à la mise en place des projets d'ACC proposée par le SYDELA – Créer un comité technique pour assurer un suivi des projets – S'appuyer sur la PMO du SYDELA pour opérer la gestion des échanges (tertiaire public) – Mettre en place un plan de communication et des outils de sensibilisation (présentations, mallettes pédagogiques, REX, expositions, vidéos, articles, speed dating...) en lien avec la CCSL et les communes – Organiser des visites (retour d'expériences) pour les porteurs de projets potentiels en réflexion – Accompagner une première opération test – Pour les projets souhaitant aller plus loin dans la démarche, élargir le périmètre de l'opération à la vente d'électricité aux concitoyens, artisans, acteurs locaux afin de les faire bénéficier d'un circuit court et renouvelable de l'énergie, pouvant être associé à un gain économique compte tenu de la conjoncture des prix de l'électricité pratiqués par les fournisseurs 	
Mesure d'impact	Donnez les indicateurs de suivi et évaluation Nombre de professionnels et de citoyens sensibilisés et nombre de sessions de sensibilisation Nombre et type de projets potentiels et réalisés Kwh produits – Puissance installée	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs	(les résultats à atteindre en 6 ans) Mise en œuvre de 5 projets d'autoconsommation collective	
Planning prévisionnel	2023/2028	
Budget estimatif	20 000 €	
Sur 6 ans		

Fiche Action		5.4.1
Axe Stratégique	Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales	
Objectif stratégique	Accompagner le développement du photovoltaïque	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Faciliter le développement du solaire (photovoltaïque et solaire thermique) sur toitures et ombrières grâce au cadastre solaire
Pilote de l'action	CCSL
Partenaires	Territoire d'Energie 44 (SYDELA) - ALISEE – ATLANSUN – Chambre d'agriculture – ENEDIS ...
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	Le SYDELA a réalisé un cadastre solaire à l'échelle du département. Le cadastre solaire permet d'évaluer le potentiel solaire de son territoire, de filtrer et cibler des objectifs stratégiques et facilite et construit les notes d'opportunités pour tout type de bâtiment (publics, industriels, agricoles, maisons individuelles...) afin d'avoir une estimation de potentialité d'un projet photovoltaïque. Il est mis à disposition des EPCI via une convention avec le SYDELA. Le SYDELA a lui-même sélectionné des partenaires pouvant accompagner les EPCI afin d'avoir un appui technique ne pouvant pas l'utiliser en interne. La CCSL souhaite utiliser cet outil pour faciliter le développement du solaire (photovoltaïque sur toitures et ombrières et solaire thermique) et promouvoir notamment l'autoconsommation individuelle quand celle-ci s'avère pertinente. 1. Faciliter le développement du solaire pour les maisons individuelles L'utilisation du cadastre solaire est déjà en place depuis le 01/01/2022, via l'espace habitat et énergie (cf fiche action...) gérée par Alisée. Des « rendez-vous solaires » sont organisés avec les particuliers afin d'avoir des conseils neutres et indépendants et de vérifier le potentiel de leur toiture avant toute démarche commerciale. - Renouvellement de la convention avec Alisée - Communiquer davantage sur cet accompagnement - Réaliser des animations ou évènement type « speed dating solaire » - Mener une réflexion sur la mise en place d'un groupement d'achat auprès d'un quartier cible (identification du quartier via le cadastre avec Alisée, proposer des rencontres auprès des habitants...) 2. Faciliter le développement du solaire pour les entreprises La CCSL peut s'appuyer ATLANSUN, réseau des acteurs professionnels de la filière solaire du Grand Ouest ayant pour objectif de développer la part de l'énergie solaire dans un mix énergétique durable en favorisant les synergies et en contribuant à l'émergence de projets. - Adhésion de la CCSL à ATLANSUN - Valider les principes d'accompagnement d'Atlansun - Communiquer sur un numéro de téléphone unique d'Atlansun, à destination des entreprises, pour réaliser une étude de potentiel (NB. fond COTER existant pour le développement du solaire thermique : études de faisabilité et coûts d'installations) - Réalisation d'évènements ou d'atelier autour du solaire (ex. petit déjeuner « solaire ») 3. Faciliter le développement du solaire pour les bâtiments publics La CCSL et les communes ont adhéré au service de Conseil en énergie partagé du SYDELA (lien fiche action 1.2.1). L'utilisation du cadastre solaire et la réalisation d'études d'opportunité font partie des missions du CEP. - Réalisation d'un inventaire des potentiels des bâtiments publics - Réalisation de notes d'opportunité et d'étude de faisabilité (NB. aide possible du SYDELA pour le PV et la chaleur, dont solaire thermique) - Accompagnement à l'installation 4. Faciliter le développement du solaire pour les bâtiments agricoles La CCSL peut s'appuyer sur le service énergie de la chambre d'agriculture qui propose un service d'accompagnement complet aux agriculteurs (étude de potentiel via le cadastre solaire, étude technico-économique réalisée en interne et proposition d'une offre négociée ou d'un Tiers investisseur). - Rencontrer et conventionner avec la Chambre d'agriculture pour formaliser les principes d'accompagnement - Communiquer régulièrement auprès des agriculteurs sur l'offre de service de la chambre d'agriculture - Organiser des sessions de sensibilisation auprès des agriculteurs - Organiser des portes ouvertes d'installations solaires PV en fonctionnement sur différents types d'usage agricole - Sensibiliser les exploitants lors des demandes de permis de construire sur la loi Climat Résilience qui est venue étendre l'obligation d'installer des systèmes de production d'énergies renouvelables avec seuil d'application du dispositif à 500 m² d'emprise au sol pour les constructions nouvelles ou extensions et rénovations lourdes de bâtiment à usage commercial, industriel ou artisanal, d'entrepôts ou de hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale, ainsi que celles dédiées au stationnement public couvert 5. Suivi et évaluer les dispositifs d'animation par la CCSL Participer à la communauté d'utilisateurs du cadastre solaire, c'est à dire contribuer aux évolutions de l'outil et s'inscrire dans une démarche collective de partage des connaissances et des projets afin de faciliter l'effort commun des acteurs du territoire en termes de développement des EnR solaires.
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'appels auprès des services d'accompagnement Nombre de notes d'opportunités réalisées Nombre de participants aux évènements réalisés Nombre de permis de construire et déclarations préalables intégrant des EnR Nombre de bâtiments publics équipés
Objectifs quantitatifs & qualitatifs	50 projets minimum

Planning prévisionnel	Action engagée en 2022 pour les ménages et les bâtiments publics
Budget estimatif Sur 6 ans	20 000 €

Fiche		5.5.1
Axe Stratégique	Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales	
Objectif stratégique	Développer une filière bois-énergie	
Intitulé	Description	
Nom de l'action	Etudier la mise en œuvre d'une filière bois énergie sur le territoire	
Pilote de l'action	CCSL – SYLOA-EPTB Sèvre nantaise	
Partenaires	FIBOIS, CRPF, Chambre d'agriculture, SYLOA, EPTB Sèvre nantaise, CIVAM ...	
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	En complément de la fiche action « Maintenir et développer le bocage », dans l'axe « Adaptation au changement climatique », l'objectif de cette action est d'accompagner la structuration d'une filière de bois-énergie issu de l'entretien pérenne du bocage, en agissant à la fois du côté de l'offre sur la production auprès des agriculteurs propriétaires de haies et du côté de la demande en stimulant les projets de chaufferie bois. La question logistique autour de la transformation en plaquettes, du stockage, du séchage et du transport est également à traiter. 4- Stimuler le marché en développant des chaufferies bois - Organisation de sessions de sensibilisation des élus avec des témoignages d'autres collectivités. - Identifier les gros consommateurs de chaleur, sensibiliser et étudier systématiquement le remplacement des chaudières gaz / fioul des équipements publics et privés par des chaudières bois exemplaires qui s'approvisionnent en bois bocage et non en bois d'opportunité : . Mission à intégrer dans le service de conseil en énergie partagée pour les bâtiments publics . Réalisation d'études d'opportunité par FIBOIS ou le CIVAM 44 pour les bâtiments privés et activités maraîchères 5- Structurer les filières de production et de transformation - Analyser et diagnostiquer le potentiel "biomasse" mobilisable - Mobiliser les acteurs de l'exploitation forestière - Mobiliser les acteurs industriels de transformation de la filière bois 6- Etudier la pertinence de création d'une SPL (Société Publique Locale) Bois énergie renouvelable La SPL est une société privée, détenue à 100% par des collectivités locales. Les collectivités actionnaires peuvent travailler avec cette société sans mise en concurrence. Cela permet d'une part de faire porter des financements lourds, mais qui se remboursent sur de longues durées, par la SPL et non par les budgets des collectivités, et également de mutualiser la fourniture et l'exploitation de la ressource bois, avec une grande maîtrise qui permet de valoriser le territoire, les paysages et bien évidemment le capital de biodiversité des actionnaires ainsi que de développer localement l'emploi. La SPL permet à ses actionnaires d'avoir une vision très précise sur les vrais couts de chaleur. Elle n'a pas vocation à capitaliser des bénéfices pour les reverser à ses actionnaires, mais à développer localement les territoires.	
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de chaufferies bois créées	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	10 chaufferies bois Pour une chaudière de 100MWh en moyenne, on évite des GES d'environ 221 teqCO ₂	
Planning prévisionnel	2026/2028	
Budget estimatif Sur 6 ans	25 000 €	

6

2 FICHES ACTIONS

Faire connaître et faire vivre le PCAET

6.1.1 Piloter, communiquer et suivre le PCAET

6.1.2 Mise en place d'une démarche d'éco-exemplarité interne

Fiche Action		6.1.1
Axe Stratégique	Gouvernance	
Objectif stratégique	Faire connaître et faire vivre le PCAET	

Intitulé	Description
Nom de l'action	Piloter, communiquer et suivre le PCAET
Pilote de l'action	CCSL
Partenaires	
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	1) Pilotage politique Une Vice-Présidente « Mobilités-transition écologique » a été nommée pour mener la politique PCAET et deux commissions, composées d'un élu par commune, ont été constituées : commission transition écologique et commission mobilités Le PCAET étant transversal, d'autres commissions ont été mobilisées pour intégrer certains sujets afin d'être plus efficace. <u>Organisation du suivi des thématiques du PCAET (organisation évolutive):</u> - Commission transition écologique : énergies renouvelables, énergie/bâtiments publics, Projet alimentaire territorial, agriculture, développement du bocage - Commission déchets : consommation responsable, réemploi, recyclage matière et organique - Conseil d'aménagement : PTRE, intégration de l'adaptation dans le PLUI - Commission développement économique : écologie industrielle et territoriale, énergie/entreprises - Commission eau/assainissement : optimisation de la ressource en eau, suivi GEMAPI avec le SYLOA et l'EPTB - Commission mobilité : mobilité durable - Commission finances : commande publique durable
	2) Pilotage interne Un coordinateur/animateur PCAET est affecté à 50% à cette mission. Une équipe projet a été constituée et est composé d'agents des différents services (habitat, mobilité, planification, urbanisme, développement économique, marchés publics, déchets, agriculture, SIG, patrimoine...).
	Deux chargés de missions ont été recrutés en 2021 (économie circulaire et agriculture/alimentation)
	3) Communication sur le PCAET - Création d'un site internet dédié - Edition d'un journal communautaire consacré au PCAET distribué aux foyers en 2021. D'autres sont prévus pour expliciter les actions - Diffusion d'informations sur le compte CCSL des réseaux sociaux Facebook et LinkedIn - Articles Presse sur les actions engagées - Réalisation d'enquêtes en ligne auprès du grand public - Identifier les lieux propices (écoles, bibliothèque, places, mairie, et lieux privés partenaires) pour installer des panneaux d'affichage dédiés
	4) Suivi et évaluation - Réalisation d'un outil ou d'un tableau de bord comprenant l'ensemble des indicateurs techniques et mis à jour annuellement - Etude d'un outil d'évaluation du budget climat de la collectivité - Intégration progressive de la politique et actions du PCAET dans le référentiel national Air, énergie, Climat mis en place par l'ADEME - Articulation du PCAET avec le CRTE (Contrat de Relance Transition écologique) - Evaluation au bout de 3 ans (Il serait intéressant de recourir à un acteur extérieur pour réaliser l'évaluation à mi-parcours du PCAET, afin d'avoir un regard critique et une comparaison avec d'autres territoires sur la mise en œuvre du PCAET)
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de commissions
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Validation, suivi et évaluation du PCAET
Planning prévisionnel	Action engagée
Budget estimatif Sur 6 ans	30 000 €

Fiche Action		6.1.2
Axe Stratégique	Gouvernance	
Objectif stratégique	Faire connaître et faire vivre le PCAET	

Intitulé	Description	
Nom de l'action	Mise en place d'une démarche d'écoexemplarité interne	
Pilote de l'action	CCSL	
Partenaires		
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de sa mise en œuvre	La CCSL a décidé de mettre en place une démarche d'écoexemplarité des services internes. Un groupe de travail composé d'une vingtaine d'agents a été constitué en 2021. Cette démarche a pour objectif d'intégrer des pratiques écoexemplaires, dans son quotidien au bureau, dans ses missions et dans l'organisation d'évènements. ➤ Constitution de petits groupes de travail thématiques - Achats et consommation responsables (fournitures de bureau, informatique, utilisation du papier...) - Gestion des déchets et entretien des locaux (consignes de tri, politique de points de regroupements des contenants, cartouches d'encre, troc, produits d'entretien, fréquence d'entretien...) - Communication et évènements responsables - Sobriété énergétique et numérique (utilisation des PC, smartphones, imprimantes, utilisation d'internet et de la messagerie, éclairage, chauffage) - Déplacements : réalisation d'un plan de déplacement d'administration ➤ Réalisation d'un questionnaire à destination de l'ensemble des agents de la CCSL afin de mesurer la sensibilité sur ces sujets ➤ Proposition d'actions ➤ Communication et sensibilisation des agents	
Mesure d'impact Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de sessions de sensibilisations, animations, évènements	
Objectifs quantitatifs & qualitatifs (les résultats à atteindre en 6 ans)	Faire évoluer les agents vers des pratiques plus écoresponsables	
Planning prévisionnel	Action engagée courant 2021	
Budget estimatif Sur 6 ans	12 000 € + travail interne	



Pour en savoir plus, écrivez-nous à

pcaet@cc-sevreloire.fr

